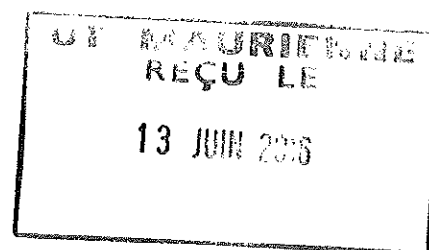




PREFET DE LA SAVOIE

Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Service prévention des risques industriels
climat air énergie



Arrêté préfectoral n° DREAL-UID2S73-2016-22
instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques
autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de
produits chimiques

Commune d'Hermillon

LE PREFET DE LA SAVOIE

Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.555-16, R.555-30 et R.555-31 ;

Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles L.101-2, L.132-1, L.132-2, L.151-1 et suivants, L.153-60, L.161-1 et suivants, L.163-10, R.431-16 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.122-22 et R.123-46 ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques ;

Vu le rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en date du 18 avril 2016 ;

Vu l'avis émis par le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de la Savoie le 11 mai 2016 ;

Considérant que les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, en service à la date de l'entrée en vigueur des articles R555-1 et suivants du code de l'environnement, doivent faire l'objet d'institution de servitudes d'utilité publique relatives à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients qu'elles présentent ;

Considérant que selon l'article L555-16 du code de l'environnement, les périmètres à l'intérieur desquels les dispositions en matière de maîtrise de l'urbanisation s'appliquent sont déterminés par les risques susceptibles d'être créés par une canalisation de transport en service, notamment les risques d'incendie, d'explosion ou d'émanation de produits toxiques, menaçant gravement la santé ou la sécurité des personnes ;

SUR proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Des servitudes d'utilité publique (SUP) sont instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur les canalisations de transport décrites ci-après, conformément aux distances figurant dans les tableaux ci-dessous et reproduites sur la carte annexée⁽¹⁾ au présent arrêté.

Seules les distances SUP1 sont reproduites dans la carte annexée au présent arrêté. Les restrictions supplémentaires fixées par l'article 2 pour les projets d'urbanisme dont l'emprise atteint les SUP2 ou SUP3 sont mises en œuvre dans le cadre de l'instruction de l'analyse de compatibilité obligatoire pour tout projet dont l'emprise atteint la SUP1.

NOTA : Dans les tableaux ci-dessous :

- PMS : Pression Maximale de Service de la canalisation
- DN : Diamètre Nominal de la canalisation.
- Distances S.U.P : Distances en mètres de part et d'autre de la canalisation définissant les limites des zones concernées par les servitudes d'utilité publique.

En cas d'écart entre les valeurs des distances SUP figurant dans les tableaux ci-dessous et la représentation cartographique des SUP telle qu'annexée au présent arrêté, les valeurs des tableaux font foi, appliquées au tracé réel des canalisations concernées.

Nom de la commune : **Hermillon**

Code INSEE : **73135**

Canalisations de transport de gaz naturel exploitées par le transporteur

GRTgaz
Immeuble Bora, 6 rue Raoul Nordling
92277 BOIS COLLOMBES Cedex

- Ouvrages traversant la commune

Nom de la canalisation	PMS (bar)	DN	Longueur dans la commune (en mètres)	Implantation	Distances S.U.P. en mètres (de part et d'autre de la canalisation)		
					SUP1	SUP2	SUP3
Alimentation HERMILLON DP	67,7	25	5	enterré	15	5	5
MAURIENNE	67,7	150	142	enterré	45	5	5
MAURIENNE	67,7	150	1126	enterré	45	5	5

- Ouvrages ne traversant pas la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière

Nom de la canalisation	PMS (bar)	DN	Implantation	Distances S.U.P. en mètres (de part et d'autre de la canalisation)		
				SUP1	SUP2	SUP3
Alimentation HERMILLON DP	67,7	80	enterré	15	5	5
Alimentation ST-JEAN-DE-MAURIENNE CI ALCAN	67,7	80	enterré	15	5	5
Alimentation ST-JEAN-DE-MAURIENNE DP EST	67,7	80	enterré	15	5	5
MAURIENNE	67,7	150	enterré	45	5	5
MAURIENNE	67,7	150	enterré	45	5	5

- Installations annexes situées sur la commune

Nom de l'installation	Distances S.U.P. en mètres (à partir de l'installation)		
	SUP1	SUP2	SUP3
HERMILLON DP PONTAMAFREY	35	6	6

NOTA : Si la SUP1 du tracé adjacent est plus large que celle de l'installation annexe, c'est elle qui doit être prise en compte au droit de l'installation annexe.

- Installations annexes non situées sur la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière

Néant

Article 2

Conformément à l'article R.555-30 b) du code de l'environnement, les servitudes sont les suivantes, en fonction des zones d'effets :

Servitude SUP1, correspondant à la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence majorant au sens de l'article R.555-39 du code de l'environnement :

La délivrance d'un permis de construire relatif à un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou à un immeuble de grande hauteur est subordonnée à la fourniture d'une analyse de compatibilité ayant reçu l'avis favorable du transporteur ou, en cas d'avis défavorable du transporteur, l'avis favorable du Préfet rendu au vu de l'expertise mentionnée au III de l'article R 555-31 du code de l'environnement.

L'analyse de compatibilité est établie conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 susvisé.

Servitude SUP2, correspondant à la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R.555-39 du code de l'environnement :

L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 300 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur est interdite.

Servitude SUP3, correspondant à la zone d'effets létaux significatifs (ELS) du phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R.555-39 du code de l'environnement :

L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur est interdite.

Article 3

Conformément à l'article R.555-46 du code de l'environnement, le maire informe le transporteur de tout permis de construire ou certificat d'urbanisme (d'information ou opérationnel) délivré dans l'une des zones définies à l'article 2.

Article 4

Les servitudes instituées par le présent arrêté sont annexées aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales des communes concernées conformément aux articles L.151-43, L.153-60, L.161-1 et L.163-10 du code de l'urbanisme.

Article 5

En application du R.555-53 du code de l'environnement, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la Préfecture de la Savoie et adressé au maire de la commune d'Hermillon.

Article 6

Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7

La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie, le président de l'établissement public compétent ou le maire de la commune d'Hermillon, le Directeur Départemental des Territoires de la Savoie, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu'à GRTgaz.

Chambéry, le **23 MAI 2016**

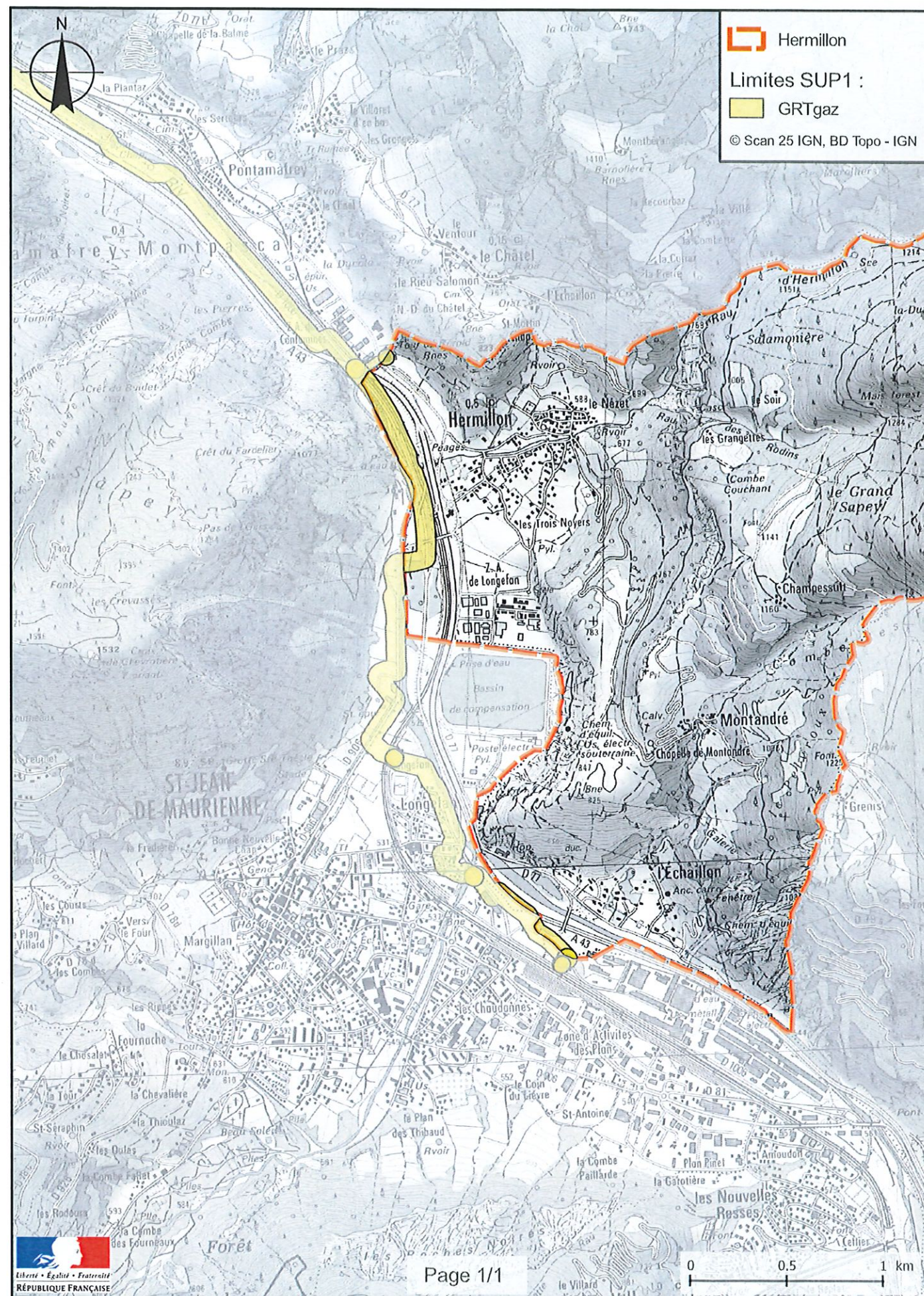
Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Juliette TRIGNAT

(1) La carte annexée au présent arrêté peut être consultée dans les services de :

- la préfecture de la Savoie
- la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
- l'établissement public compétent ou la mairie concernée



Le 25 juillet 2016

ARRÊTE N° 32/2016

**PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME
D'HERMILLON**

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-60 et R 153-18,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2006,

VU l'arrêté préfectoral du 23 mai 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques,

VU la liste des servitudes d'utilité publique ci-annexées,

Le Maire d'HERMILLON arrête :

ARTICLE 1 – Le Plan Local d'Urbanisme d'Hermillon est mis à jour à la date du présent arrêté.
A cet effet, l'annexe servitude d'utilité publique est modifiée comme suit :

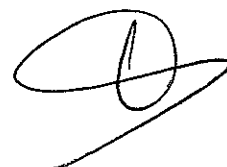
- Le liste d'utilité publique « document du 28/06/2016 »

ARTICLE 2 – La mise à jour a été effectuée pour les documents d'urbanisme tenus à la disposition du public à la mairie et à la direction départementale des territoires.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie d'Hermillon durant un mois.

ARTICLE 4 – Copie du présent arrêté, accompagné de la liste des servitudes d'utilité publique, sera adressée à :

- Monsieur le préfet de la Savoie
- Monsieur le directeur départemental des territoires,
- Monsieur le directeur des finances publiques, services des domaines.



Yves DURBET

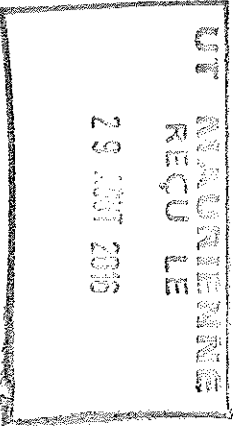
Maire



COMMUNE de HERMILLON - 73135

LISTE COMMUNALE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

LIBELLE DE LA SERVITUDE	REF	OBJET	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PASSAGE TRAVAUX ET ENTRETIEN DES COUVRAGES	A4	L'Arc et autres cours d'eau non domaniaux	Arrêté préfectoral du 30/06/1998	Direction Départementale des Territoires 1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY
MONUMENTS HISTORIQUES	AC1	Monument classée : Tour de Bérold	Acte du 08/05/1900	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 94, boulevard de Bellevue - 73000 CHAMBERY
SERVITUDES DE HALAGE ET DE MARCHEPIED	EL3	Servitude de halage et de marchepiéd le long de l'Arc	Décret n° 60-419 du 25/04/1960	Direction Départementale des Territoires 1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY
ENERGIE HYDRAULIQUE	12	Chute de l'Echailion : canal - conduite - galerie d'amenée Chute hydroélectrique d'Arc-Isère	Décret du 11/10/1972 Décret du 10/02/1976	EDF - CCPFA 38 rue Diderot - BP 43 38040 GRENOBLE
CANALISATION de GAZ	13	Canalisation de transport de gaz : Chamousset - Hermillon	Arrêté préfectoral de DUP du 03/08/2001 Arrêté préfectoral du 23/05/2016	GRT GAZ Région Rhône Méditerranée 33 rue Pétrequin - BP 6407 69413 LYON cedex 06
LIGNES ELECTRIQUES	14	Ligne 45 kV Longefan - Montricher Ligne 45 kV Longefan - Saussaz II - Temple (Metal Temple)	Déclaration d'utilité publique du 07/08/1995	Réseau de Transport d'Électricité - GMR Savoie 455, avenue du Pont de Rhonne - BP 12 73200 ALBERTVILLE cedex
	14	Ligne 150 kV Le Col - Longefan - Serre Barbin	Déclaration d'utilité publique du 07/08/1995	
	14	Ligne 225 kV Longefan - Vieux Moulin	Déclaration d'utilité publique du 11/10/1978	



Mise à jour par arrêté municipal,
Hermillon, le 25/07/2016,
Xues Durand, Maire

LIBELLE DE LA SERVITUDE	REF	OBJET	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
LIGNES ELECTRIQUES	I4	Lignes 2 x 45 kV Longefan - St Jean SNCF et Corbier - Longefan dérivation St Jean et Arvan	Mise en service en 1974	Réseau de Transport d'Électricité – GMR Savoie 455, avenue du Pont de Rhonne - BP 12 73200 ALBERTVILLE cedex
	I4	Ligne 225 kV Albertville-Longefan 1	Déclaration d'utilité publique du 02/09/1971	
	I4	Ligne 225 kV La Saussaz - Longefan - Vieux Moulin	Déclaration d'utilité Publique du 10/06/1970	
	I4	Ligne 225 kV Albertville - Longefan - Randens	Déclaration d'utilité Publique du 02/03/1970	
	I4	Poste de Hermillon		
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS	PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'Hermillon (PPRNP)	Arrêté préfectoral du 12/07/2004 révisé par arrêté préfectoral du 18/09/2014	Direction Départementale des Territoires 1 rue des Cévennes 73011 CHAMBERY cedex
PLANS de PREVENTION des RISQUES TECHNOLOGIQUES	PM3	P.P.R.T. autour de l'établissement Aluminium Préchiney (RTA)	Arrêté préfectoral du 11/04/2012	DREAL Auvergne - Rhône-Alpes Unité territoriale des deux Savoie 430, rue Belle Eau – 73000 CHAMBERY
TÉLÉCOMMUNICATIONS – PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES	PT1	Station hertzienne de Saint Jean de Maurienne	Arrêté ministériel du 18/10/1988	ORANGE – UPR – SE 2, chemin des Têts - 74012 ANNECY
	PT1	Station hertzienne de Saint Jean de Maurienne - nouveau central	Arrêté ministériel du 14/02/1992	
	PT1	Station hertzienne de Saint Julien Montdenis -TDF		
	PT1	Station hertzienne de Saint Julien Montdenis - Grenis		
TÉLÉCOMMUNICATIONS – PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES	PT2	Station hertzienne de Saint Jean de Maurienne : zone secondaire de dégagement	Décret du 23/11/1989	
	PT2	Station de Saint Julien Montdenis - Grenis : zone secondaire de dégagement		
	PT2	Station hertzienne de Saint Julien Montdenis TDF : secteur de dégagement	Arrêté ministériel du 14/02/1992	
VOIES FERRÉES	T1	Domaine ferroviaire et terrains riverains		SNCF Délégation Territoriale de l'Immobilier Sud-Est 18, avenue Georges Pompidou - 69003 LYON

LISTE COMMUNALE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

NOM DE LA SERVITUDE	REF	CHAMP D'APPLICATION	ACTE L'INSTITUANT SUR TERRITOIRE COMMUNAL	Gestionnaire
PASSAGE TRAVAUX et ENTRETIEN DES OUVRAGES	A4	L'Arc et autres cours d'eau non domaniaux	Arrêté Préfectoral du 30/06/1998	DDT 1 rue des Cévennes 73011 CHAMBERY
MONUMENTS HISTORIQUES	AC1	Tour de Bérold - Monument Classé	Acte du 08/05/1900	STAP 94 bd Bellevue 73000 CHAMBERY
VOIES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS	EL11	Interdiction d'accès sur la déviation de la D1006	Décret du 19/08/1996	Conseil Général
SERVITUDES DE HALAGE ET DE MARCHEPIED	EL3	Servitude de halage et de marche pied le long de l'Arc	Décret n 60-419 du 25/04/1960	DDT 1 rue des Cévennes 73011 CHAMBERY
ENERGIE HYDRAULIQUE	I2	Chute de l'Echaillon Canal - Conduite - Galerie d'amenée	Décret du 11/10/1972	EDF EDF DAIP CC PFA - pôle Grenoble 37, rue Diderot BP 43 Cédex 38040 GRENOBLE
ENERGIE HYDRAULIQUE	I2	Chute Hydroelectrique d'Arc-Isère	Décret du 10/02/1976	EDF EDF DAIP CC PFA - pôle Grenoble 37, rue Diderot BP 43 Cédex 38040 GRENOBLE
GAZ NATUREL	I3	Canalisations de transport de Gaz	Déclaration d'utilité Publique du 22/06/1971 Arrêté Ministériel du 03/08/2003	GRT Gaz Région Rhône Méditerranée - 33 rue Pétrequin - BP 6407 69413 LYON Cedex 06
NOM DE LA SERVITUDE	REF	CHAMP D'APPLICATION	ACTE L'INSTITUANT SUR TERRITOIRE COMMUNAL	Gestionnaire
LIGNES ELECTRIQUES	I4	45 kV Longefan-Saussaz II-Temple (Metal Temple)	Déclaration d'utilité	RTE GMR SAVOIE 455

DDT 73
SEPT / Géomatique
SIG Servitudes

1/4

23/03/2015

			Publique du 07/08/1995	avenue du Pont de Rhonne - BP 12 73201 ALBERTVILLE cedex
LIGNES ELECTRIQUES	I4	150 kV Le Col-Longefan-Serre Barbin	Déclaration d'utilité Publique du 07/08/1995	RTE GMR SAVOIE 455 avenue du Pont de Rhonne - BP 12 73201 ALBERTVILLE cedex
LIGNES ELECTRIQUES	I4	225 kV La Saussaz-Longefan-Vieux Moulin	Déclaration d'utilité Publique du 10/06/1970	RTE GMR SAVOIE 455 avenue du Pont de Rhonne - BP 12 73201 ALBERTVILLE cedex
LIGNES ELECTRIQUES	I4	225 kV Longefan-Vieux Moulin		RTE GMR SAVOIE 455 avenue du Pont de Rhonne - BP 12 73201 ALBERTVILLE cedex
LIGNES ELECTRIQUES	I4	225 kV n 1 Albertville-Longefan	Déclaration d'utilité Publique du 02/03/1970	RTE GMR SAVOIE 455 avenue du Pont de Rhonne - BP 12 73201 ALBERTVILLE cedex
LIGNES ELECTRIQUES	I4	2x45kV Longefan-St Jean SNCF et Corbier-Longefan deriv St Jean et Arvan	Mise en service en 1974	RTE GMR SAVOIE 455 avenue du Pont de Rhonne - BP 12 73201 ALBERTVILLE cedex
LIGNES ELECTRIQUES	I4	45kV Longefan-Montricher		RTE GMR SAVOIE 455 avenue du Pont de Rhonne - BP 12 73201 ALBERTVILLE cedex
LIGNES ELECTRIQUES	I4	225 kV n 2 Albertville-Longefan-Randens	Déclaration d'utilité Publique du 02/03/1970	RTE GMR SAVOIE 455 avenue du Pont de Rhonne - BP 12 73201 ALBERTVILLE cedex
LIGNES ELECTRIQUES	I4	Poste de Hermillon		RTE GMR SAVOIE 455 avenue du Pont de Rhonne - BP 12 73201 ALBERTVILLE cedex
NOM DE LA SERVITUDE	REF	CHAMP D'APPLICATION	ACTE L'INSTITUANT SUR TERRITOIRE COMMUNAL	Gestionnaire
PLAN DE PREVENTION DES	PM1	PPRNP d'Hermillon	Arrêté Préfectoral du	DDT 1 rue des Cévennes

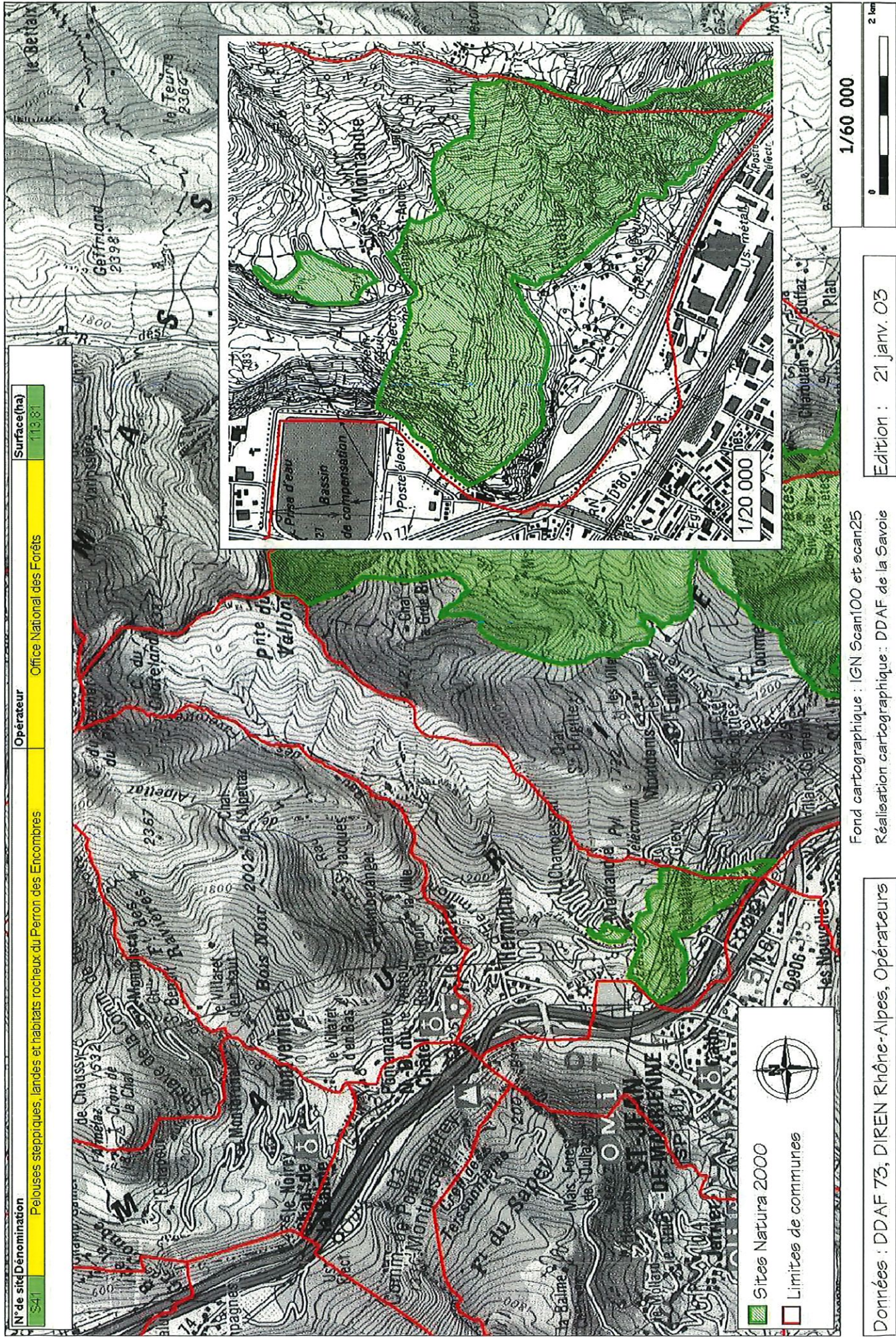
DDT 73
SEPT / Géomatique
SIG Servitudes

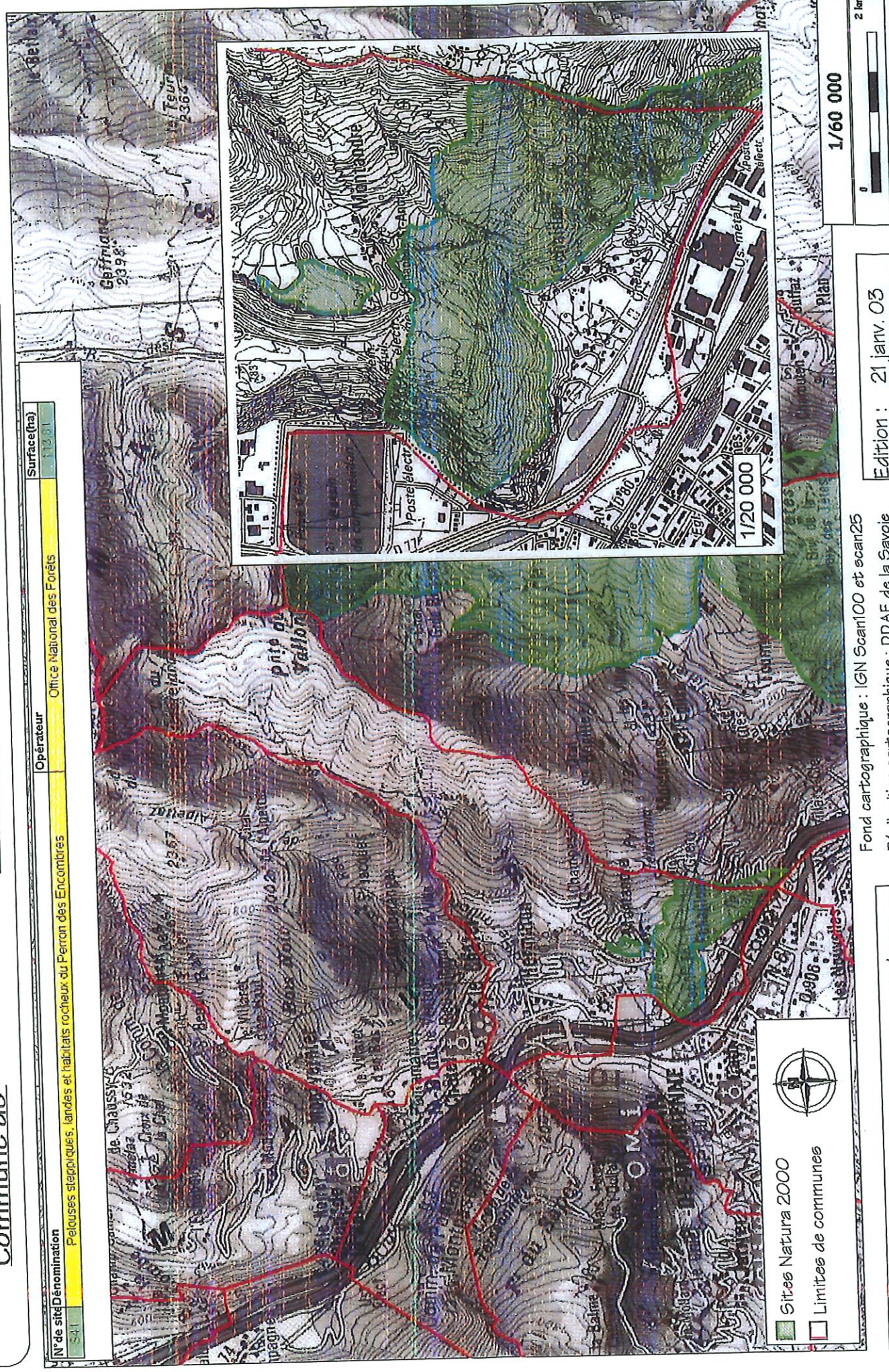
2/4

23/03/2015

			12/07/2004 Arrêté Préfectoral rev. du 18/09/2014	73011 CHAMBERY
Risques Technologiques	PM3	PPRT de l'usine Aluminium Pechiney	Arrêté Préfectoral du 11/04/2012	DDT 1 rue des Cévennes 73011 CHAMBERY
TÉLÉCOMMUNICATIONS PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES	PT1	SH de St Jean de Maurienne	Arrêté Ministériel du 18/10/1988	ORANGE - UPR - SE/ETU/MPGD 654 cours du Troisième Millénaire 69792 ST PRIEST cedex
TÉLÉCOMMUNICATIONS PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES	PT1	SH de St Jean de Maurienne - Nouveau Central	Arrêté Ministériel du 14/02/1992	ORANGE - UPR - SE/ETU/MPGD 654 cours du Troisième Millénaire 69792 ST PRIEST cedex
TÉLÉCOMMUNICATIONS PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES	PT1	SH de St Julien Montdenis TDF	Arrêté Ministériel du 14/02/1992	ORANGE - UPR - SE/ETU/MPGD 654 cours du Troisième Millénaire 69792 ST PRIEST cedex
TÉLÉCOMMUNICATIONS PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES	PT1	SH de St Julien Montdenis-Grenis	Arrêté Ministériel du 14/02/1992	ORANGE - UPR - SE/ETU/MPGD 654 cours du Troisième Millénaire 69792 ST PRIEST cedex
TÉLÉCOMMUNICATIONS PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES	PT2	SH de St Jean de Maurienne - Zone secondaire de dégagement	Décret du 23/11/1989	ORANGE - UPR - SE/ETU/MPGD 654 cours du Troisième Millénaire 69792 ST PRIEST cedex
NOM DE LA SERVITUDE	REF	CHAMP D'APPLICATION	ACTE L'INSTITUANT SUR TERRITOIRE COMMUNAL	Gestionnaire
TÉLÉCOMMUNICATIONS PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES	PT2	SH de St Julien Montdenis TDF - secteur de dégagement	Arrêté Ministériel du 14/02/1992	ORANGE - UPR - SE/ETU/MPGD 654 cours du Troisième

				Millénaire 69792 ST PRIEST cedex
TÉLÉCOMMUNICATIONS PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES	PT2	Station St-Julien-Mt Denis Grenis- Zone secondaire de dégagement	Décret du 23/11/1989	ORANGE - UPR - SE/ETU/MPGD 654 cours du Troisième Millénaire 69792 ST PRIEST cedex
VOIES FERRÉES	T1	Domaine ferroviaire et terrains riverains		SNCF Délégation Territoriale de l'Immobilier Sud-Est - Immeuble le Danica - 19 av Georges Pompidou 69003 LYON
OBSERVATIONS				

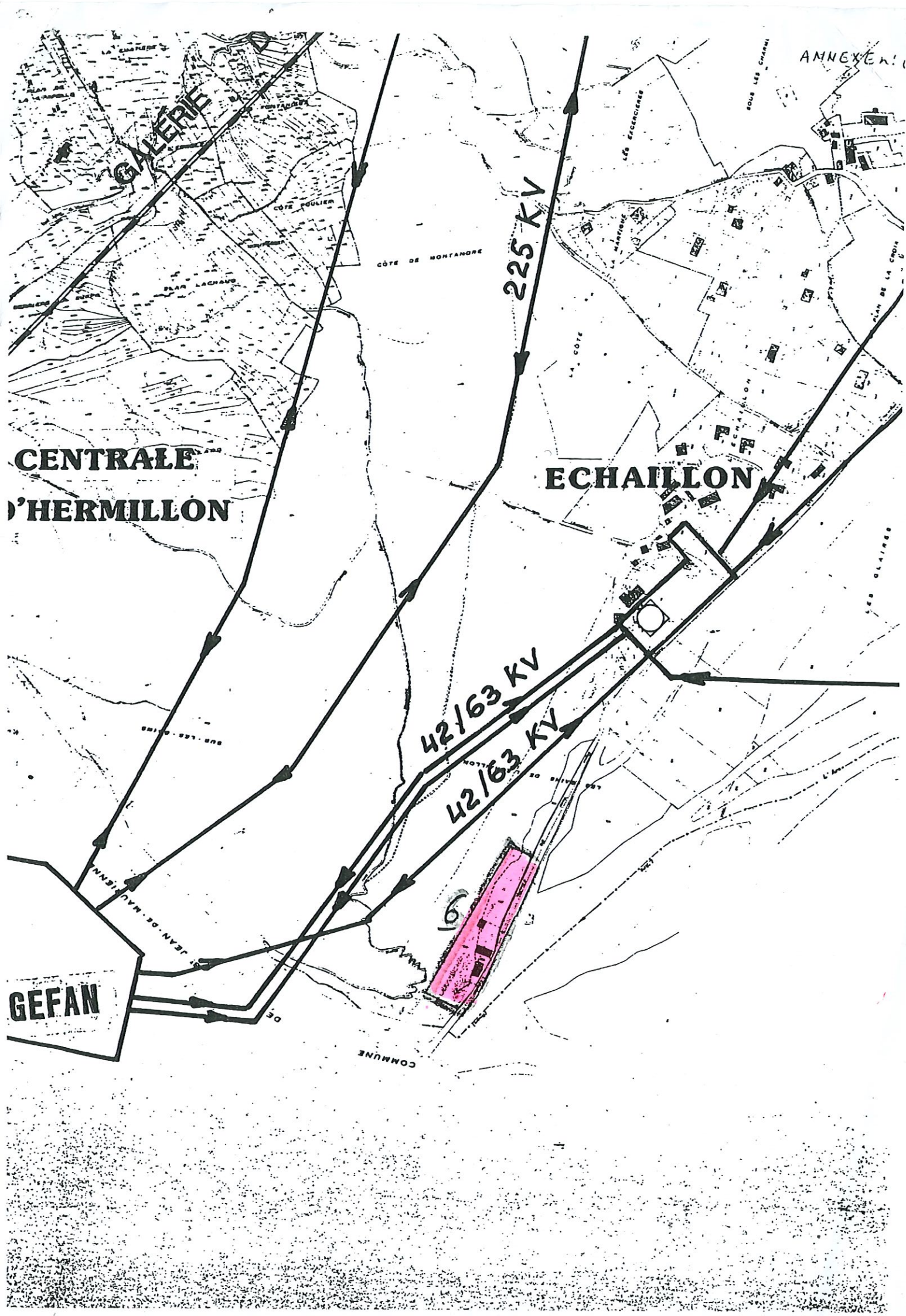




PERIMETRES DE SENSIBILITE ARCHEOLOGIQUES

- 1 - centre paroissial d'Hermillon
- 2 - Château Feuillet et Pierre Sonnailly
- 3 - la Carretaz
- 4 - le Replat
- 5 - la Tour
- 6 - l'Echaillon

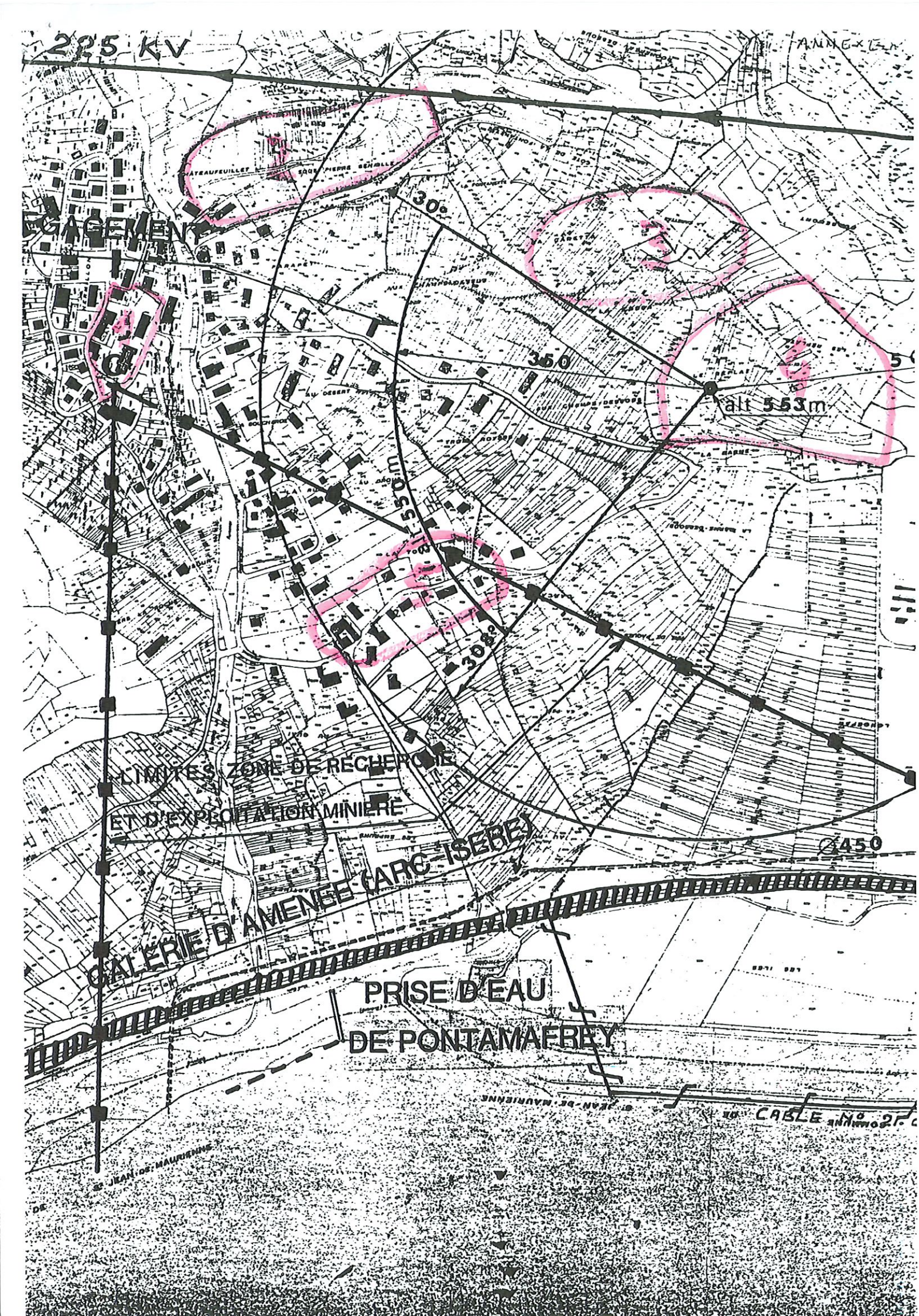
remarque : Seul le périmètre n° 6 est délimité de manière définitive. Des recherches complémentaires permettront de réduire considérablement la taille des autres secteurs dans les mois à venir. La fourniture d'un plan à plus grande échelle (1/2500, par exemple) nous faciliterait cette tâche

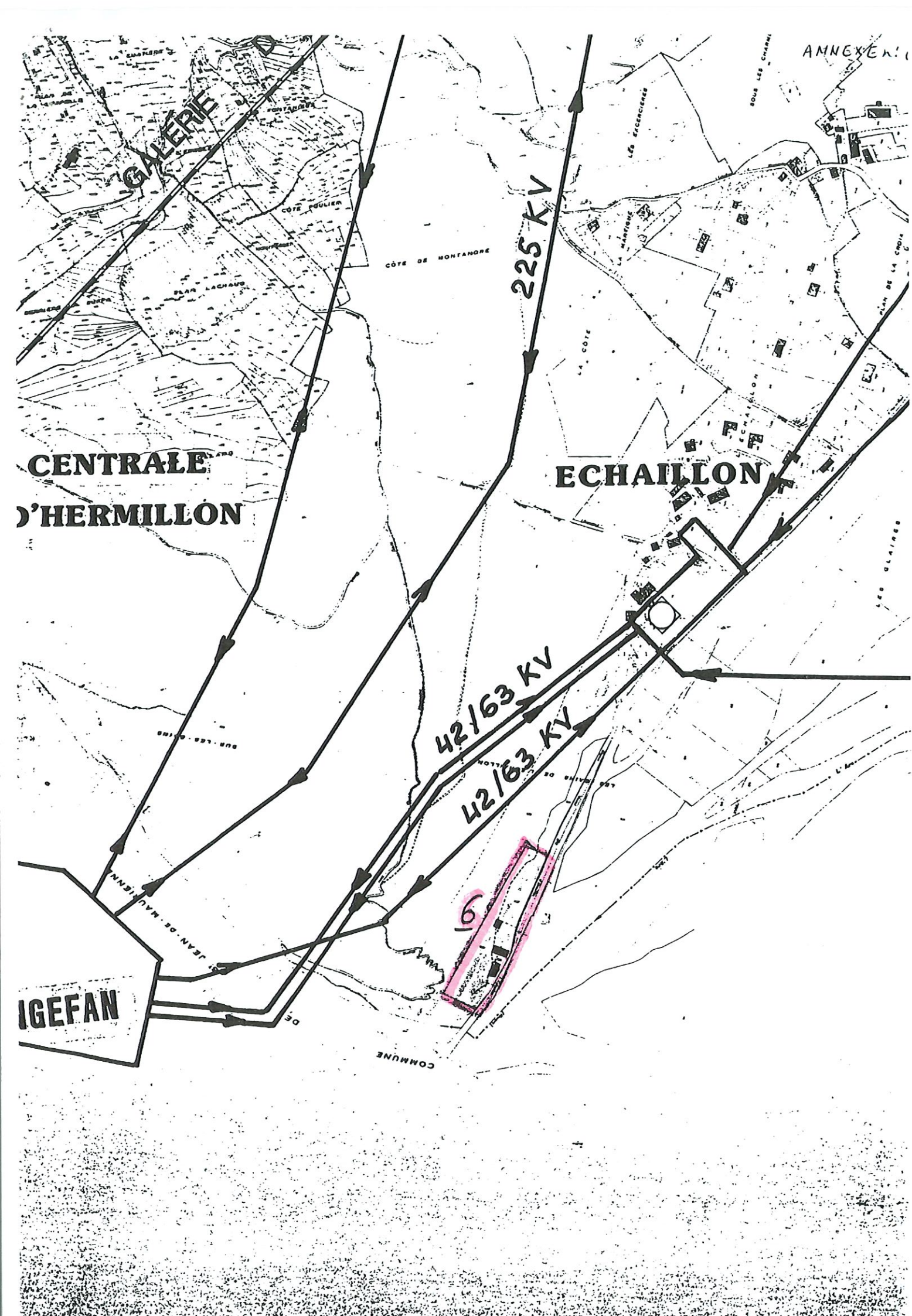


PERIMETRES DE SENSIBILITE ARCHEOLOGIQUES

- 1 - centre paroissial d'Hermillon
- 2 - Château Feuillet et Pierre Sonnailly
- 3 - la Carretaz
- 4 - le Replat
- 5 - la Tour
- 6 - l'Echaillon

remarque : Seul le périmètre n° 6 est délimité de manière définitive. Des recherches complémentaires permettront de réduire considérablement la taille des autres secteurs dans les mois à venir. La fourniture d'un plan à plus grande échelle (1/2500, par exemple) nous faciliterait cette tâche







Observatoire des Territoires de la Savoie

Direction départementale des territoires de la Savoie

L'OBSERVATOIRE AGRICULTURE NATURE BIODIVERSITÉ FORÊT EAU AMÉNAGEMENT URBANISME TRANSPORTS RISQUES ENERGIE CLIMAT

Communes de Savoie

Territoires de Savoie

- Accès par intercommunalité
- Accès par SCOT
- Accès par territoire

Liens utiles

- Natura 2000
- Savoie 2040
- Glossaire
- Espace Agriculteurs
- Liens vers les partenaires
- La Transition Ecologique

Données et Métadonnées



Rechercher

Sélectionnez une autre commune dans la liste déroulante.

Sélectionnez une commune

HERMILLON (73135)

Sommaire de la fiche communale :

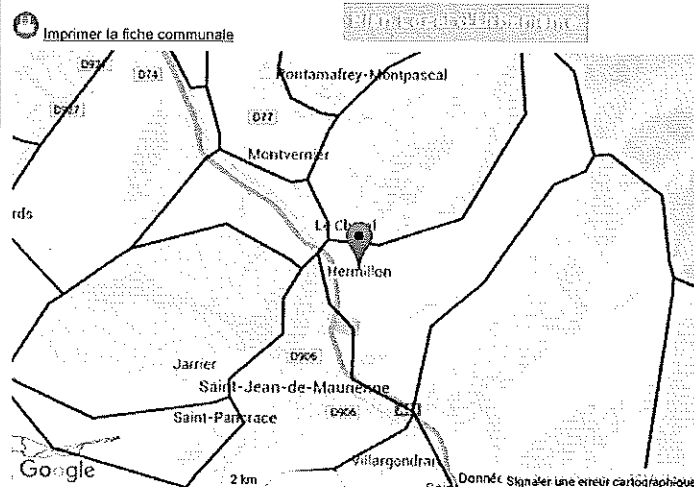
DONNEES DE CADRAGE - Adresses - Démographie - Occupation de l'espace - Administration générale - Liens vers l'INSEE - Autres liens AGRICULTURE - Données générales d'occupation du sol - Mesures agro-environnementales - Aménagement foncier agricole - Zonages agricoles EAU	ENVIRONNEMENT - Zonages environnementaux - Chasse Faune Sauvage FORÊT - Forêt HABITAT - CONSTRUCTION - Habitat - Construction EMPLOI - DEPLACEMENT - MOBILITE ECONOMIE - TOURISME - RISQUES URBANISME - FONCIER - Documents d'urbanisme - Informations foncières
---	--

Cartographie interactive

Données générales
Agriculture
Environnement
Urbanisme
Risques
Zones soumises au bruit (route / fer)
Occupation du sol - Foncier
Déplacements

Catalogue cartographique

Données générales - 7 cartes PDF
Agriculture - 37 cartes PDF
Environnement - 21 cartes PDF
Forêt - 7 cartes PDF
Aménagement - 25 cartes PDF
Transports - 4 cartes PDF
Risques - 4 cartes PDF
Climat - 9 cartes PDF



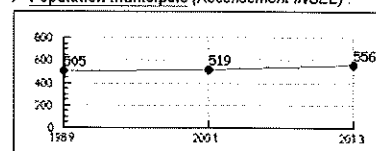
DONNEES DE CADRAGE

Adresses

(d'après la Base BANATIC)
Mairie : 564 Route de la Cascade 73300 HERMILLON
Tel : 04 79 64 27 72
Fax : 04 79 64 03 77
Mail : mairie@hermillon.net
Web : www.hermillon.fr

Démographie

Population municipale (Recensement INSEE) :



en 2013 : 556 habitants
en 2001 : 519 habitants
en 1989 : 505 habitants

Taux annuel de variation de la population municipale de 2001 à 2013 :

0.63 %
Par comparaison avec la CC Coeur de Maurienne :
-0.5 %

Taux annuel de variation de la population municipale de 1989 à 2001 :

0.25 %
Par comparaison avec la CC Coeur de Maurienne :
-0.25 %

Population totale (Recensement INSEE) :



Les services de l'Etat en Savoie
Portail de l'Environnement en Savoie

Densité de population (carte interactive)

➤HERMILLON n'appartient pas à une unité urbaine.

➤HERMILLON appartient à l'aire urbaine de ST JEAN DE MAURIENNE (14 482 habitants)

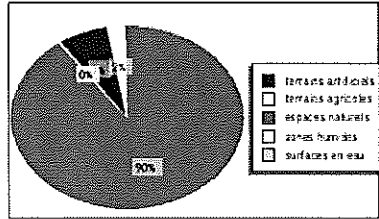
Haut de page

Occupation de l'espace

Surface Agricole Utilisée (PACAGE 2014)	23 ha
Superficie pastorale (Enquête pastorale 2014)	161 ha
Forêt (Inventaire Forestier National - IGN 2014)	581 ha
Surface de la commune (SIG)	1413 ha

Source : CORINE Land Cover

	1990	2000	2006	2012
Territoires artificialisés	4.3 %	7.2 %	7.5 %	7.5 %
Territoires agricoles	4.1 %	2.3 %	2.3 %	2.3 %
Forêts et milieux semi-naturels	91.6 %	90.4 %	90.2 %	90.2 %
Zones humides	0 %	0 %	0 %	0 %
Surfaces en eau	0 %	0 %	0 %	0 %



Source : CORINE Land Cover, 2012

Administration générale

HERMILLON appartient :

- à l'ARRONDISSEMENT de Saint-Jean de Maurienne
- au CANTON de Saint Jean de Maurienne
- au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Pays de Maurienne
- au TERRITOIRE de Maurienne
- à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : CC Coeur de Maurienne
- aux intercommunalités

HERMILLON est une commune rurale.

HERMILLON est une commune soumise à la Loi Montagne.

Pour obtenir des informations complémentaires sur l'administration de HERMILLON, rendez-vous sur le site de la Base BANATIC

Liens vers l'INSEE

Résumé statistique concernant HERMILLON, sur le site de l'INSEE'

Dossier complet concernant HERMILLON, sur le site de l'INSEE'

Equipements essentiels de HERMILLON, voir ECONOMIE-TOURISME

Autres liens

Annuaire des Pays de Savoie concernant HERMILLON, sur le site de la Régie de Gestion des Données des Pays de Savoie

Haut de page

AGRICULTURE

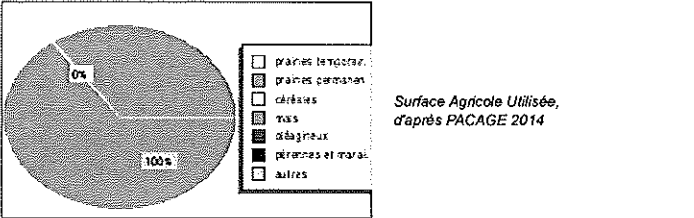
Données générales d'occupation du sol

(source : PACAGE de 2007 à 2014)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de déclarants :								
avec parcelles sur la commune	n.c.*	2	1	3	3	3	3	4
avec siège sur la commune	n.c.*	n.c.*	n.c.*	n.c.*	n.c.*	n.c.*	n.c.*	n.c.*
Surface Agricole Utilisée (SAU) en ha	25	28	27	29	17	27	29	23
dont en ha :								
prairies temporaires	0	0	0	0	0	0	0	0
prairies permanentes	25	25	27	15	17	27	29	23
céréales	0	0	0	0	0	0	0	0
maïs	0	0	0	0	0	0	0	0
oléagineux	0	0	0	0	0	0	0	0
cultures pérennes et maraichage	0	0	0	0	0	0	0	0
autre utilisation	0	2	0	13	0	0	0	0
gel des terres	0	0	0	0	0	0	0	0

* non communiqué

Potentiel viticole en 2010 (surface en vigne) : 0.10 ha (source : DGDDI)



Consultez la Surface Agricole Utilisée de HERMILLON

Mesures agro-environnementales (MAE)

Totalité : 358.24 ha dont PHAE : 358.24 ha (source : PAC 2013)

Aménagement foncier agricole

Remembrement		
Début des opérations 1995	Fin des opérations 04/11/2006	Surface remembrée 42 ha

Zonages agricoles

Appellations concernant HERMILLON, sur le site de l'INAO

Type de zone : AOC-AOP toutes confondues
Zone d'appellation d'origine contrôlée ou protégée
Interlocuteur : DDT / INAO

Nom de la zone	Date d'actualisation	Surface indicative
Beaufort	1/8/2012	1412.91 ha

Type de zone : IGP toutes confondues
Zone d'indication géographique protégée
Interlocuteur : DDT / INAO

Nom de la zone	Date d'actualisation	Surface indicative
Emmental de Savoie	1/8/2012	1412.91 ha
Emmental français Est-Central	1/8/2012	1412.91 ha
Gruyère	6/2/2013	1412.91 ha
Pommes et poires de Savoie	1/8/2012	1412.91 ha
Tomme de Savoie	1/8/2012	1412.91 ha

Type de zone : Indemnité de Handicap Naturel
Zonage d'aides européennes, rattaché au hameau et par là au lieu-dit.
Interlocuteur : DDT - service politique agricole et dévpt rural

Nom de la zone	Date d'actualisation	Surface indicative
Montagne2	1/1/2011	1412.91 ha

Type de zone : Autre Zone Pastorale
Autre Zone Pastorale, d'après l'enquête pastorale de 2012-2014.
Interlocuteur : DDT - service politique agricole et dévpt rural / DRAAF

Nom de la zone	Date d'actualisation	Surface indicative
AFP D HERMILLON	1/5/2015	161.37 ha

Surface Totale des Autres Zones Pastorales : 161.37 ha

Type de zone : Petite région agricole
Petite région agricole
Interlocuteur : DDT - service politique agricole et dévpt rural

Nom de la zone	Date d'actualisation	Surface indicative
Maurienne (PRA)	1/1/2011	1412.91 ha

[Haut de page](#)

ENVIRONNEMENT

Zonages Environnementaux

Type de zone : Site Natura 2000 - PSIC
Directive habitats (réseau Natura 2000) : propositions de sites d'intérêt communautaire (2005).
Interlocuteur : DDT - service environnement eau forêts / DREAL

Nom de la zone	Date d'actualisation	Surface indicative
S41 - Perron des Encombres	1/1/2011	113.49 ha

Type de zone : Zone humide ⓘ
Inventaire des zones humides du CEN Savoie
Interlocuteur : CEN Savoie - service environnement

Nom de la zone	Date d'actualisation	Surface indicative
LB - 01/07/2010	7/1/2016	0.12 ha

Type de zone : ZNIEFF de type 1
ZNIEFF de type 1

	d'actualisation	Indicative
Adrets d'Hermillon à Montvernier	1/1/2012	21.93 ha
Croix de Têtes, perron des Encombres	1/1/2012	1.15 ha
Echailion et les alentours de Montandré	1/1/2012	267.49 ha
Vallée des Encombres	1/1/2012	

Type de zone : ZNIEFF de type 2
ZNIEFF rénovées de type 2
Interlocuteur : DDT - service environnement eau forêts / DREAL

Nom de la zone	Date d'actualisation	Surface indicative
Massif du Perron des Encombres	1/1/2011	699.14 ha

Vous pouvez aussi consulter les zonages environnementaux concernant HERMILLON, sur le site de la DREAL Rhône-Alpes

Pour connaître les espèces recensées sur la commune de HERMILLON, rendez-vous sur l'Observatoire de la biodiversité de Savoie (source CEN)

Chasse Faune Sauvage

Type de zone : Réserve de Chasse
Réserve communale de chasse et de faune sauvage
Interlocuteur : DDT - service environnement eau forêts

Nom de la zone	Date de l'arrêté	Surface indicative
1 - ACCA HERMILLON	8/6/1998	500.00 ha

EAU

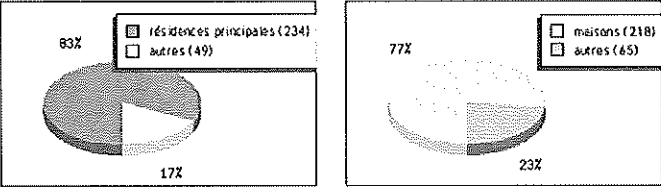
La commune est raccordée à la station d'épuration :
- ST JEAN DE MAURIENNE
Vous pouvez aussi consulter les toutes les informations et les données publiques relatives à l'eau concernant HERMILLON, sur le site de EAUFrance

Haut de page

HABITAT - CONSTRUCTION

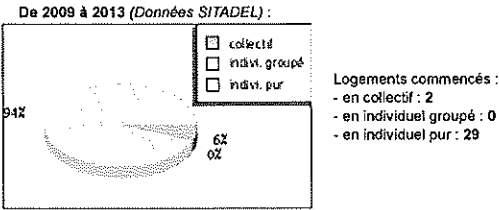
Habitat

En 2012 (Données INSEE) :
Logements : 283 , dont les répartitions :
résidences principales / autres :



Construction

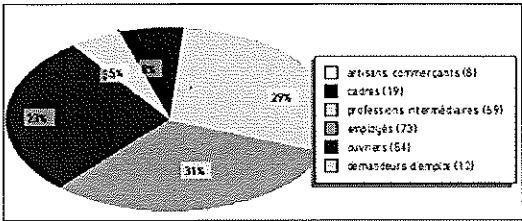
Période :	2004-2008	2009-2013
Logements commencés :	12	31
dont collectifs :	0	2
individuels groupés :	0	0
individuels purs :	12	29
Superficie (SHON) totale :	1 606 m²	3 652 m²
Superficie moyenne (SHON) par logement :	134 m²	118 m²



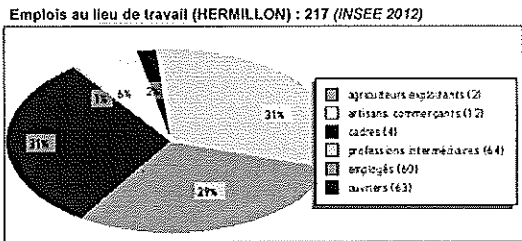
Haut de page

EMPLOI

En 2012 (Données INSEE) :
Population active : 226
Demandeurs d'emploi : 12



Répartition de la population active en 2010



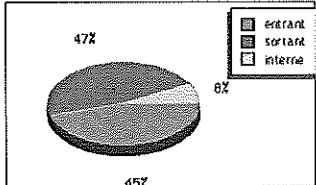
Répartition des emplois au lieu de travail en 2010

[Haut de page](#)

DEPLACEMENT - MOBILITE

Taux de motorisation : 53 % (pourcentage des ménages disposant de 2 voitures ou plus)
Moyenne départementale : 38,1 % (Données INSEE2011)

Migrations alternantes (déplacements journaliers moyens entre le domicile et le lieu de travail des actifs ayant un emploi) :



flux entrant : 186 déplacements (tous modes)
flux sortant : 183 déplacements (tous modes)
flux interne à la commune : 31 déplacements (tous modes)

[Voir le détail de ces flux \(origines et destinations\)](#)

[Haut de page](#)

ECONOMIE - TOURISME

Fiche de situation financière de HERMILLON (d'après le Ministère de l'Économie et des Finances)

7 ZAE (Zones d'Activités Economiques) se situe(nt) sur la commune :

- Hermillon (ZA de Longefan 2)
- Hermillon (Poudres Hermillon)
- Hermillon (Rive Gauche de l'Arc)
- Hermillon (ZA de Longefan 3)
- Hermillon (ZA des bains de l'Echallion)
- Hermillon (ZA des Contamines)
- Hermillon (Zone artisanale)

Equipements recensés sur la commune :

Hébergement en 2013 :

- marchand : nombre inconnu de lits
- non marchand : 50 lits

(D'après Savoie Mont-Blanc)

RISQUES

HERMILLON est concerné par un :

- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) *Source DREAL*
- Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) *Source BD GASPARD - MEDDE*
Date de prescription : 05/06/2000
Date d'approbation : 12/07/2004.

A compter du 1^{er} juin 2006, conformément à la loi du 30 juillet 2003, vendeurs ou bailleurs de biens immobiliers ont une double obligation envers leurs acquéreurs ou locataires : l'une relative aux risques naturels et technologiques majeurs et l'autre relative aux sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques.

Pour toute information complémentaire sur les risques concernant HERMILLON :

- Les services de l'Etat en Savoie (HERMILLON)
- Portail de la prévention des Risques Majeurs (HERMILLON)
- Institut des Risques Majeurs en Rhône-Alpes (HERMILLON)
- Cartographie des risques en Rhône-Alpes

[Haut de page](#)

URBANISME - FONCIER

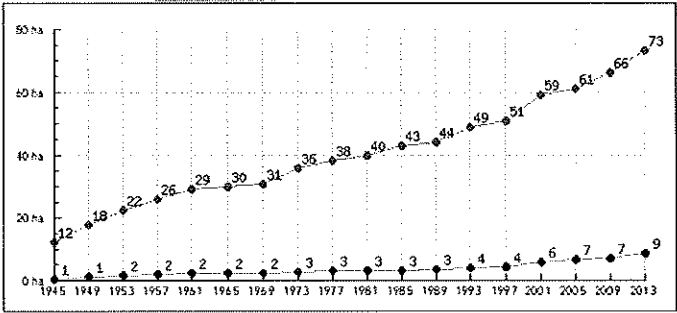
Règlement d'urbanisme applicable :


Zonage du Plan Local d'Urbanisme :
Ce zonage est consultable aussi sur le géoportail des Pays de Savoie.

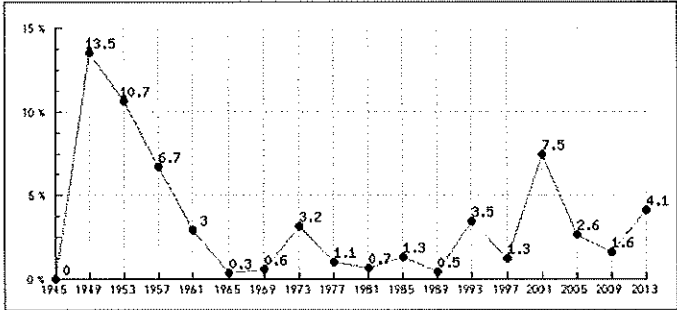
Servitudes d'utilité publique affectant l'occupation des sols :
Liste communale des servitudes
 Export MapInfo des servitudes

Plan général des servitudes (format réduit : A2 ou A3 selon la taille) ; accès intranet (haute résolution).
Plan des servitudes liées aux Monuments Historiques et aux Sites (format réduit : A3) ; accès intranet (haute résolution).

Informations foncières (base MAJIC) :
Evolution cumulée de l'enveloppe urbaine et des surfaces bâties de 1945 à 2013 :



Variation annuelle des surfaces bâties de 1945 à 2013 :

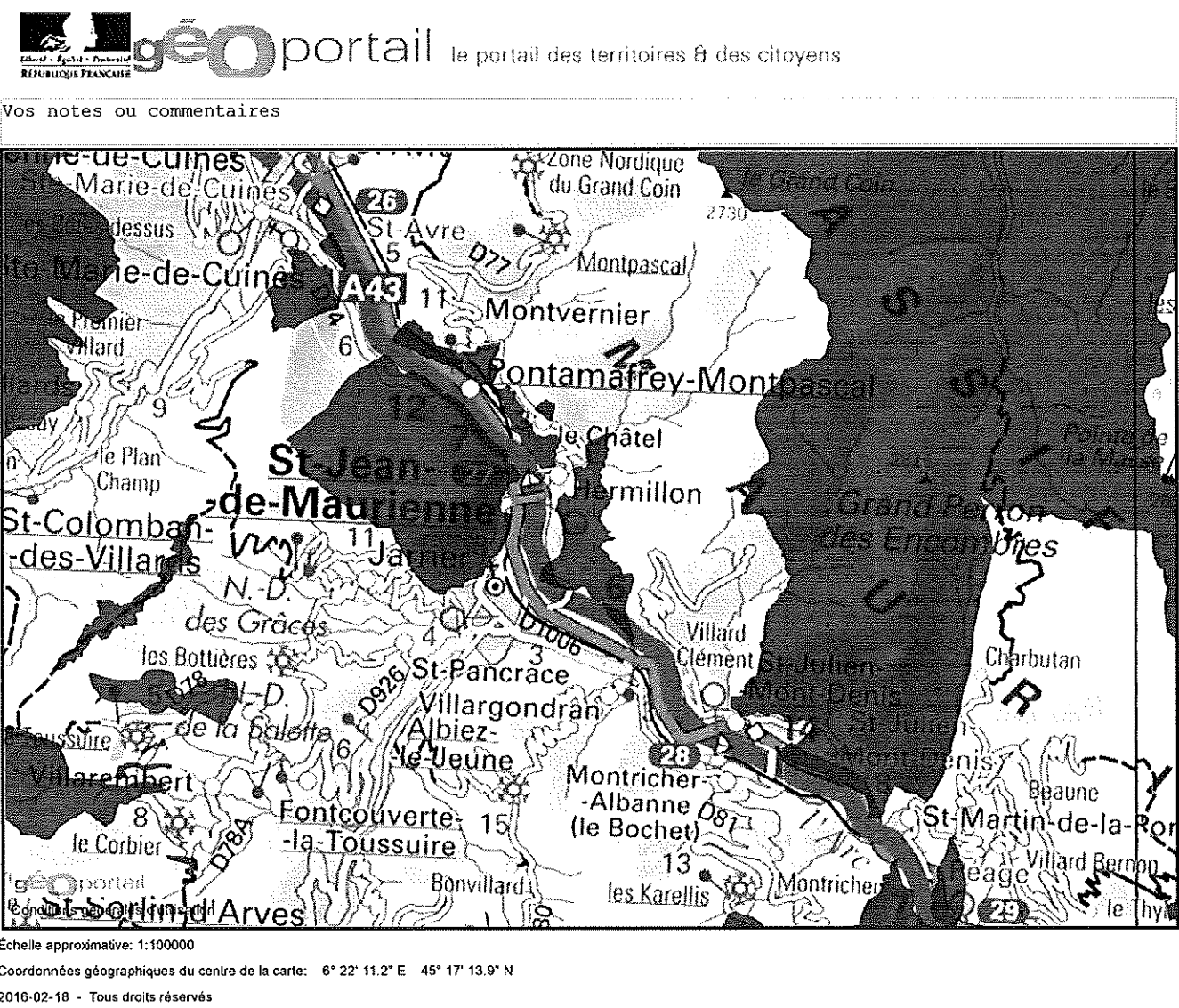


Evolution de l'enveloppe urbaine (carte interactive)
Cette même évolution à partir d'une animation créée par le CEREMA.

Autres informations foncières (base MAJIC) : (accès intranet)

 Imprimer la fiche communale

Haut de page



Fiche multicommunale synthétique

INSEE	COMMUNE	POPULATION	SUPERFICIE
73135	HERMILLON	532 hab	1398 hectares

AMENAGEMENT URBANISME - Planification

DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT

DTA Alpes du Nord (non opposable)

LOI MONTAGNE

73135 HERMILLON ALPES DU NORD

PLAN LOCAL D'URBANISME

73135 Plan Local d'Urbanisme approuvé Dernière approbation : 1988-03-10

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Maurienne
(HERMILLON)

ZONES DE DEVELOPPEMENT EOLIEN

- aucun ZONES DE DEVELOPPEMENT EOLIEN sur ce territoire -

NATURE, PAYSAGE, BIODIVERSITE - Inventaire, nature, biodiversité

INVENTAIRE REGIONAL DES TOURBIERES

- aucune tourbière sur ce territoire -

ZNIEFF (rénovées) - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de la région Rhône-Alpes

- ZNIEFF de type 1

73000012	Echaillon et les alentours de Montandré	276.36 ha
73000037	Adrets d'Hermillon à Montvernier	163.35 ha
73140001	Vallée des Encombres	5737.99 ha
73140003	Haute vallée du Nant Brun	2761.31 ha
73140005	Croix de Têtes, perron des Encombres	2573.95 ha

- ZNIEFF de type 2

7314	Massif du perron des encombres	23800.75 ha
------	--------------------------------	-------------

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

- aucune zone humide sur ce territoire -

INVENTAIRE DES ZICO (Zones importantes pour la conservation des oiseaux)

- aucune ZICO sur ce territoire -

NATURE, PAYSAGE, BIODIVERSITE - Inventaire, paysages

INVENTAIRE DES PARCS ET JARDINS

- aucune zone parc et jardin sur ce territoire -

INVENTAIRE DES UNITES PAYSAGERES

167-S	Vallées affluentes de la vallée des Belleville	8387 ha
175-S	Vallée de la Moyenne-Maurienne jusqu'à St-Jean-de-Maurienne	24782 ha
176-S	Agglomération de St-Jean-de-Maurienne	1150 ha

NATURE, PAYSAGE, BIODIVERSITE - Zonages nature

INVENTAIRE DES ARRETES DE BIOTOPE

- aucun arrêté de biotope sur ce territoire -

NATURA 2000

- SITES D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE (Directive Habitats)

S41	PERRON DES ENCOMBRES	2030.2 ha
(HERMILLON[S41%])		

- ZONES DE PROTECTION SPECIALE (Directive Oiseaux)

ZPS15	PERRON DES ENCOMBRES	2030.2 ha
(HERMILLON[ZPS15%])		

PARCS NATIONAUX

Référence de la servitude : articles L 331.1 et suivants du code de l'environnement

ZPPN01	VANOISE
--------	---------

PARCS NATURELS REGIONAUX

- aucun parc naturel régional sur ce territoire -

RESERVES NATURELLES REGIONALES

- aucune réserve naturelle régionale sur ce territoire -

RESERVES NATURELLES

- aucune réserve naturelle sur ce territoire -

ZONES DE PROTECTION AU TITRE DE LA LOI DE 1976

- aucune zone de protection sur ce territoire -

ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE DECOULANT DE LA CONVENTION DE RAMSAR

- aucune zone RAMSAR sur ce territoire -

NATURE, PAYSAGE, BIODIVERSITE - Zonages paysages

OPERATION GRAND SITE

- aucune OGS sur ce territoire -

SECTEURS SAUVEGARDES

- aucune secteur sauvegardé sur ce territoire -

SITES CLASSES

- aucune site classé sur ce territoire -

SITES INSCRITS

- aucune site inscrit sur ce territoire -

ZONES DE PROTECTION

- aucune zone de protection sur ce territoire -

EAU

CONTRATS DE RIVIERE

R011	Arc
R182	Isère en Tarentaise

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

- aucun SAGE sur ce territoire -

ZONES SENSIBLES A L'EUTROPHISATION

- aucun zone sensible sur ce territoire -

ZONES VULNERABLES AUX NITRATES DEFINIES EN 2007

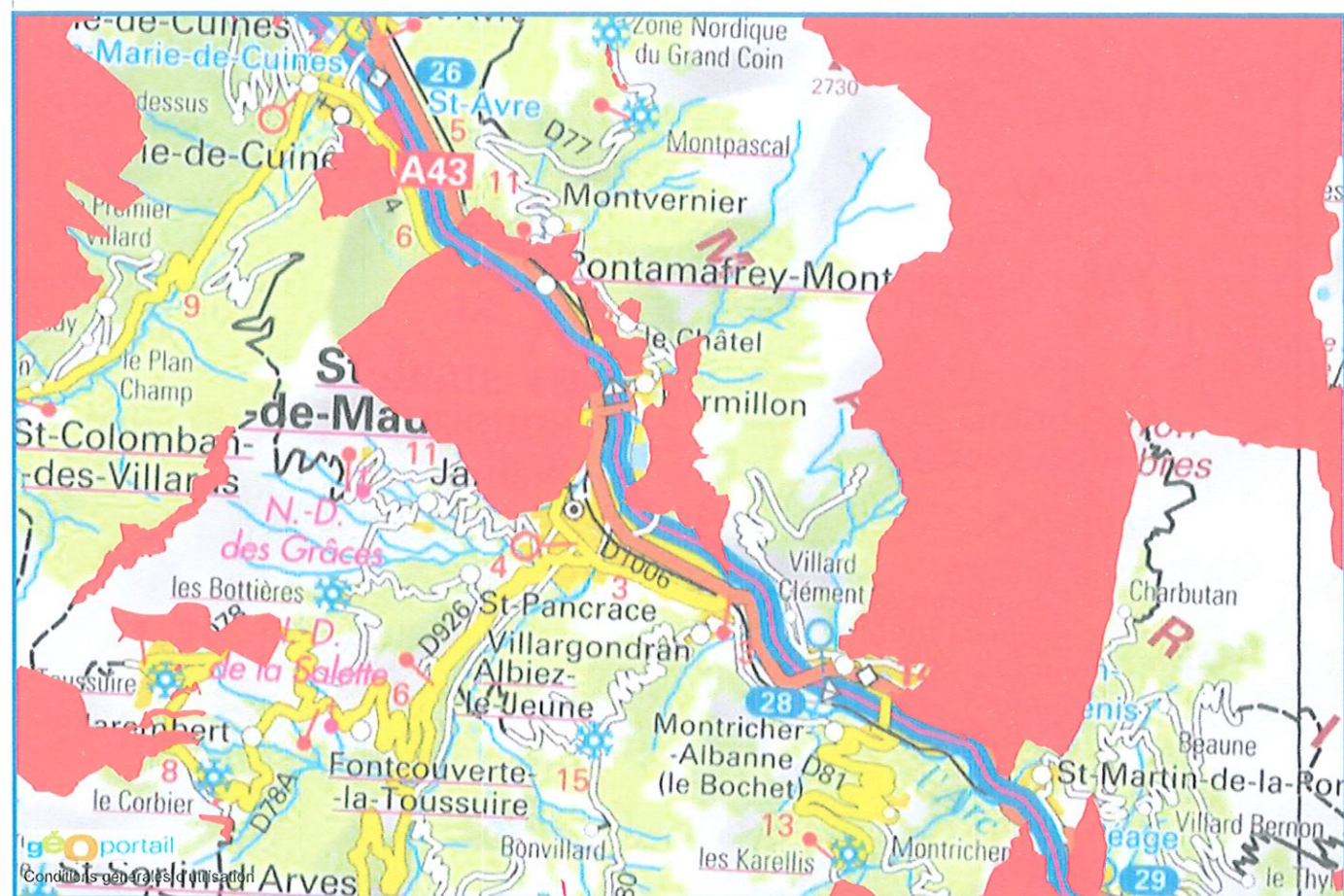
- aucun zone vulnérable sur ce territoire -

INDUSTRIE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR L'ENVIRONNEMENT

61.4410	Poudres hermillon sa	24.42Z. Métallurgie de l'aluminium
---------	----------------------	------------------------------------

Vos notes ou commentaires

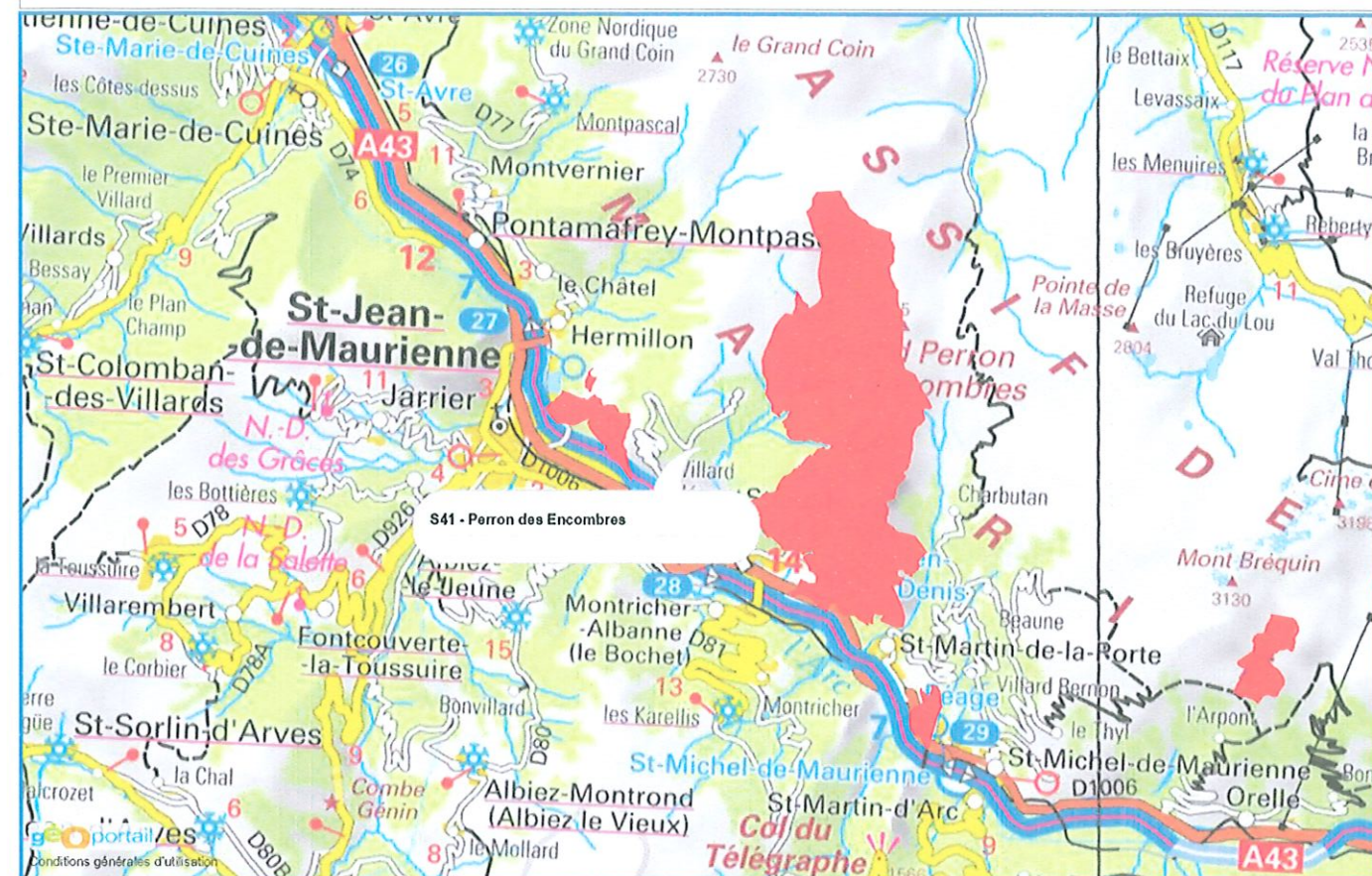


Échelle approximative: 1:100000

Coordonnées géographiques du centre de la carte: 6° 22' 11.2" E 45° 17' 13.9" N

2016-02-18 - Tous droits réservés

Vos notes ou commentaires



Échelle approximative: 1:100000

Coordonnées géographiques du centre de la carte: 6° 23' 53.1" E 45° 16' 31.6" N

2016-02-18 - Tous droits réservés

VOIE
PA. IMOINE SAUVAGE

L'ECHAILLON ET LES ALENTOURS DU MONTANDRE

Canton de St-Jean-de-Maurienne

N° 7340 3903

Commune :
Hermillon

Données géographiques :
- Domine le bassin de St-Jean-de-Maurienne
en rive droite de l'Arc.

Carte IGN 1/50 000 :
St-Jean-de-Maurienne

District naturel :
Maurienne

Altitude :
de 540 m à 1200 m

Intérêt de la zone :
Flore, formations végétales, insectes, oiseaux

Le secteur de l'Echaillon et les alentours du Montandré sont connus pour être une des dernières stations relictuelles des tulipes de Maurienne.

Au printemps, une petite troupe vient profiter du développement précoce de la végétation.

Cette "Z.N.I.E.F.F." située dans le contexte très sec du bassin de Saint-Jean-de-Maurienne, présente des milieux d'une originalité et d'une richesse considérables pour la flore et la faune savoyardes. Le cadre géologique et la nature des terrains sont des éléments importants de cette richesse.

Un recensement précis des insectes reste à réaliser, on note déjà la présence d'un coléoptère, c'est à dire un insecte de la famille des scarabées découvert en France uniquement dans ce secteur.

On rencontre au-dessus des Bains de l'Echaillon des écaillies cristallines, prolongeant le massif du Rocheray, de l'autre côté de la vallée de l'Arc. Ces pentes rocheuses bien exposées sont recouvertes d'une végétation xérothermophile, c'est à dire de plantes qui apprécient la sécheresse et la chaleur. Parmi les arbustes, l'argousier, l'amélanchier et l'érable de Montpellier forment quelques bosquets.

Pour en savoir plus

Bibliographie :

Sur les vires se développent de belles populations de **stipe pennée**. Cette "herbe" typique des steppes d'Europe de l'Est et d'Asie, dont les fleurs discrètes se prolongent par des longues arêtes plumeuses, est indicatrice d'un climat très original.

Autres plantes rares des prairies très sèches, l'**oxytropis poilu**, la **scorzonère d'Autriche** et l'**onosma de Suisse**. Cette dernière haute de 30 à 40 cm, hérissée de soies translucides porte des fleurs en tube d'un jaune très doux.

Bien à leur place, sur les pentes sèches de Maurienne, ces trois espèces sont inscrites à l'inventaire de la flore rare et menacée de Savoie.

Ce secteur est également une zone intéressante pour la grande faune : le bouquetin y trouve des pâturages.

- WOLKINGER F., PLANK S. 1981 : Les pelouses sèches en Europe. Conseil de l'Europe. Collection Sauvegarde de la Nature n° 21. Strasbourg.

- VILLIERS 1978 : Faune des coléoptères de France. I. Cerambycidae. Ed. Lechevalier, pp 424, 425.

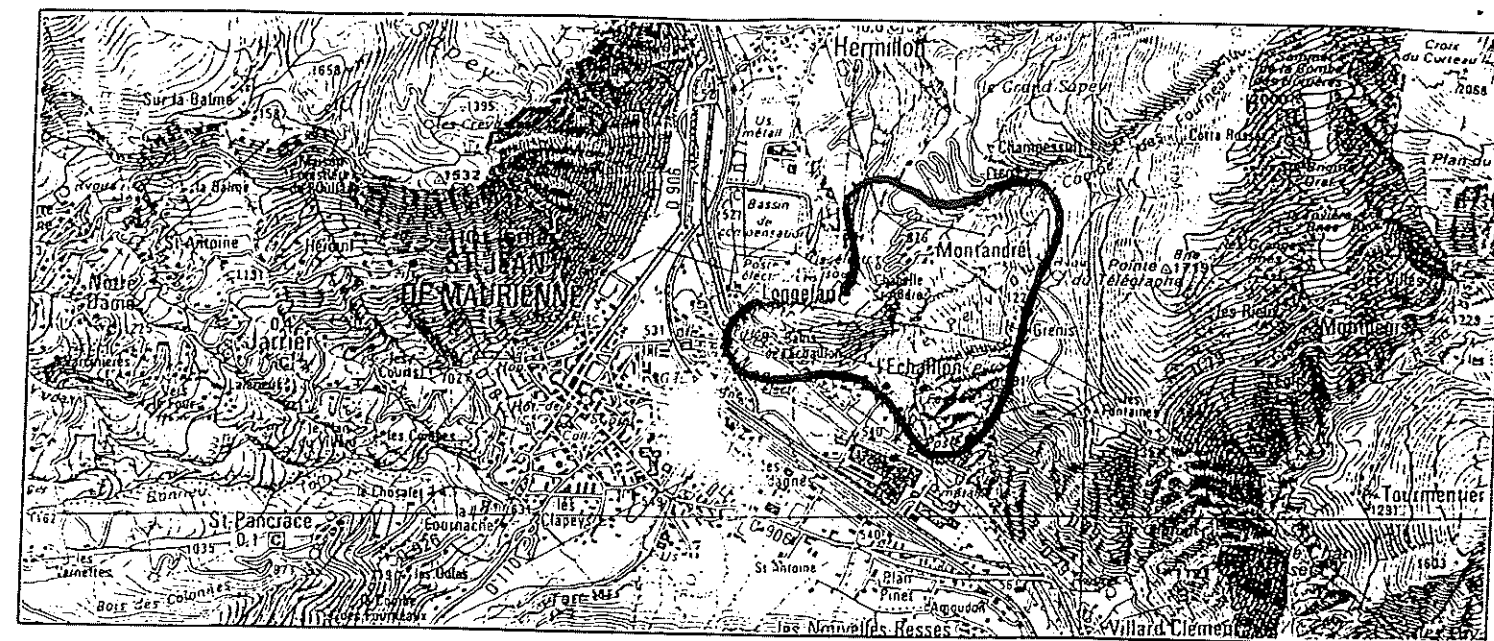
- FOURNIER J. 1985 : Contributions à l'étude des Alpes intermédiaires françaises : la Moyenne Maurienne. Bioclimatologie, groupements végétaux forestiers et impacts humains. Thèse 3ème cycle Ecologie appliquée. USMG

- CTGREF 1977 : Pré-inventaire des richesses naturelles de la Savoie. Fiche n° 242.

- BISCH P., BREISTROFFER M. 1939 : Sur deux néotulipes de St-Jean-de-Maurienne (Savoie).

- FRITSCH R. 1986 : Les pelouses thermophiles de Haute-Maurienne à Stipa et Pâturin de Carniole. Bull. Soc. Hist. Nat. Sav. 1986, n° 174, pp 11-8 et n° 175 pp 33-36.

L'ECHAILLON ET
LES ALENTOURS DU MONTANDRE



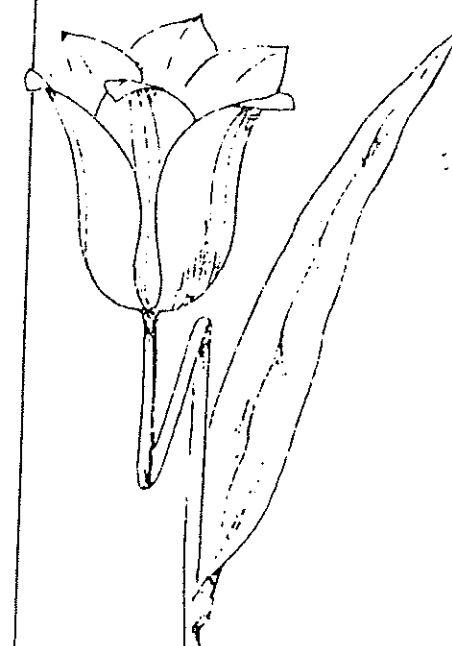
Echelle : 1 / 50 000 Carte IGN n° 3434

JUILLET 1992

(C) IGN PARIS 1991 Autorisation n° 50 1067

50 — 12,5 — 2,5 — 5

Les tulipes de Savoie (*Tulipa gesnerana*)



L'origine des tulipes de Savoie est encore hypothétique. Il est possible qu'elles aient été importées d'Asie dès le Moyen-âge avec la culture du safran. Toujours est-il qu'au début du siècle, on dénombre huit formes de tulipes propres à la Savoie, en plus des espèces spontanées. Certaines de ces formes endémiques à notre département, c'est à dire particulières à ce territoire, ont déjà disparu à cause de l'urbanisation. Chacune n'est représentée que par quelques pieds, bien souvent arrachés dès les premières fleurs... Il est indispensable que ces plantes, rarissimes et protégées, soient préservées. Une action de sensibilisation est à poursuivre pour expliquer au public l'intérêt de ces tulipes. Un collège de St-Jean-de-Maurienne a travaillé sur ces tulipes dans le cadre de l'opération "100 Défis pour ma planète", en collaboration avec le Parc National de la Vanoise. Pendant ce temps, le Conservatoire botanique de Gap-Charance a commencé une étude sur les tulipes et une multiplication des bulbes. A terme, un accord est envisagé entre la commune d'Hermillon, le Conservatoire du Patrimoine Naturel et d'autres partenaires, pour protéger et entretenir un espace nécessaire à la sauvegarde des tulipes de Maurienne.

Dessin de Melle KASTNER - Flore de France - H. Coste - Ed. A. Blanchard

Le plateau sous le hameau abandonné de Montandré était autrefois cultivé. Aujourd'hui, les prés s'embroussaillent. Les buissons servent de perchoir à la **pie grièche écorcheur** et au **bruant ortolan** qui aime se nourrir dans les herbes rases des sols caillouteux cherchant des insectes et leurs larves ou quelques graines.

Ces prés se couvrent au mois de mai de nombreuses orchidées comme l'**orchis brûlé**, l'**orchis bouffon** et l'**aceras homme pendu**. Le superbe **lézard vert** aux reflets métalliques abonde également dans ce secteur.

Les maisons délaissées par l'homme, servent à ce jour de refuge à la **fouine**. Ce petit carnivore strictement nocturne se nourrit de fruits en été ; c'est un prédateur pour les campagnols.

Aux abords des ruines, on découvre une flore qui supporte la richesse en azote du sol, liée aux activités humaines et à l'élevage passé. C'est le cas de la **rugueuse râpette**

couchée et de plusieurs petites **crucifères**, avec leurs fleurs à quatre pétales disposées en croix. Citons la **calépine irrégulière** et la **descurainie sagesse**.

Deux espèces de rapaces au moins survolent ce secteur le **faucou crécerelle**, qui niche dans la falaise à proximité de la chapelle, ou encore le **circaète Jean-le-Blanc**, ce grand prédateur de serpent. Il survole régulièrement le secteur à la recherche d'une proie. C'est un des oiseaux les plus rares et les plus menacés du département où il régresse avec les prairies naturelles.

La faune et la flore de Montandré et de l'Echaillon, exceptionnelles pour la région et même pour la France, se doivent d'être préservées au titre d'un patrimoine sauvage et culturel irremplaçable.

Les prairies sèches à caractère steppique sont considérées au niveau européen comme un milieu à protéger de façon prioritaire.



znief ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Echaillon et les alentours de Montandré
(Identifiant national : 820031528)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 73000012)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : SMBRC
(LEQUAY A.), 2011.- 820031528, Echaillon et les alentours de Montandré. -
INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820031528.pdf>

Région en charge de la zone : Rhône-Alpes
Rédacteur(s) : SMBRC (LEQUAY A.)
Centroïde calculé : 916362°-2039912°

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION	3
6. HABITATS	4
7. ESPECES	5
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Châtel (INSEE : 73080)
- Hermillon (INSEE : 73135)
- Saint-Julien-Mont-Denis (INSEE : 73250)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : Non renseigné
Maximum (m) : Non renseigné

1.3 Superficie

276,37 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Non renseigné

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

Non renseigné

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire



2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Ecologique
Faunistique
Oiseaux
Mammifères
Floristique
Phanérogames

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La diversité des substrats géologiques : roches cristallines du Rocheray, schistes et calcaires du Lias, gypses du Trias, le climat sub-continental de la vallée de la Maurienne et l'exposition de ces coteaux expliquent la grande originalité de la flore et de la faune de ce site. Cette zone recense ainsi quelques joyaux de la flore savoyarde comme la Centaurée du Valais, présente en France uniquement en Maurienne, ainsi que les célèbres tulipes endémiques (c'est à dire dont l'aire de répartition est limitée à une zone géographique restreinte) propres à la Savoie. Ces coteaux sont largement utilisés par les bouquetins en hiver et au début du printemps pour échapper aux sites trop enneigés en altitude.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Reptiles - Amphibiens - Poissons - Insectes - Autres Invertébrés - Ptéridophytes - Bryophytes - Algues - Champignons - Lichens - Habitats	- Mammifères - Oiseaux	- Phanérogames	

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
34.11 Pelouses médio-européennes sur débris rocheux			
34.31 Pelouses steppiques sub-continentales			
34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides			
34.33 Prairies calcaires subatlantiques très sèches			

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	61098	<i>Capra ibex</i> Linnaeus, 1758							
Oiseaux	2971	<i>Alectoris graeca</i> (Meisner, 1804)							
	3489	<i>Otus scops</i> (Linnaeus, 1758)							
Phanérogames	79763	<i>Acer monspessulanum</i> L., 1753							
	80037	<i>Aconitum napellus</i> L., 1753							
	80350	<i>Aethionema saxatile</i> (L.) R.Br., 1812							
	80546	<i>Agrostemma githago</i> L., 1753							
	81875	<i>Alyssoides ultriculata</i> (L.) Medik., 1789							
	87442	<i>Calepina irregularis</i> (Asso) Theff., 1905							
	87577	<i>Camelina microcarpa</i> Andr. ex DC., 1821							
	89733	<i>Centaurea vallesiaca</i> (DC.) Jord., 1852							
	94041	<i>Cypripedium calceolus</i> L., 1753							
	103478	<i>Iberis pinnata</i> L., 1755							
	111358	<i>Honorius nutans</i> (Sm.) Gray, 1821							
	112285	<i>Papaver argemone</i> L., 1753							
	126301	<i>Thesium linophylon</i> L., 1753							
	126305	<i>Thesium linophylon</i> L., 1753							
	127470	<i>Trifolium scabrum</i> L., 1753							
	127950	<i>Tulipa planifolia</i> Jord., 1858							
	127952	<i>Tulipa raddii</i> Reboul, 1822							

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	129068	<i>Alyssoides ultriculata</i> (L.) Medik., 1789							
	129260	<i>Vicia onobrychioides</i> L., 1753							
	129501	<i>Viola rupestris</i> F.W.Schmidt, 1791							
	129674	<i>Viola rupestris</i> F.W.Schmidt, 1791							
	159679	<i>Gagea minima</i> (L.) Ker Gawl., 1816							

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Mammifères	61098	<i>Capra ibex</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	2971	<i>Alectoris graeca</i> (Meisner, 1804)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	3489	<i>Otus scops</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
Phanérogames	80037	<i>Aconitum napellus</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	94041	<i>Cypripedium calceolus</i> L., 1753	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

- LAMBERT K., GUEDON B.(2003) "Site Natura 2000 S41 "Perron des Encombres" - premier document d'objectifs - ZSC 2001-2006 tome 2".
- MERLE,H.(2005) "Inventaire et cartographie des pelouses steppiques de moyenne Maurienne. Novembre 2005".
- MERLE,H.(2005) "Inventaire des pelouses sèches de la basse Maurienne".



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
des Territoires de Savoie

26 MARS 2015

HERMILLON

Mise à jour des servitudes d'utilité publique
du Plan Local d'Urbanisme

REVISION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES
approuvée par arrêté préfectoral du 18/09/2014

DDT Savoie
pôle ADS St Jean

HERMILLON
NOTICE ARCHEOLOGIQUE

Le vocable Saint-Martin de l'église d'Hermillon semble indiquer l'existence de la paroisse depuis une période très ancienne. Hermillon est un point de passage important des itinéraires mauriennais anciens et un pont y est attesté dès le moyen-âge.

En rive droite de l'Arc, une ancienne voie, certainement médiévale et peut-être antique, la « vie vieille », conduisait d'Hermillon à Villarclement par le bec de l'Echaillon.

Les thermes de l'Echaillon sont attestés à partir de 1344. Des vestiges anciens y ont été exhumés en 1789, lors de travaux.

La commune d'Hermillon comptait trois sites médiévaux d'habitat seigneurial fortifié :

- le Château Feuillet, ou Château Branlant, contrôlant le chemin de Montandré,
- la Carretaz,
- la Tour.

L'exploitation de la mine de la Tanière de l'Ours est antérieure à 1827.

Deux abris sous roche sont traditionnellement réputés avoir été utilisés dès la préhistoire :

- la Pierre Sonnailly,
- le Replan.

Le 26 mars 2015

ARRÊTE N° 16/2015

**PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME
D'HERMILLON**

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.126-1, R.126-1, R.126-3, R.123-14 et R.123-22,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2006,

VU l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2014 approuvant la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) sur le territoire communal,

VU le plan et la liste des servitudes d'utilité publique ci-annexées,

Le Maire d'HERMILLON arrête :

ARTICLE 1 – Le Plan Local d'Urbanisme d'Hermillon est mis à jour à la date du présent arrêté.
A cet effet, l'annexe servitudes d'utilité publique est modifiée comme suit :

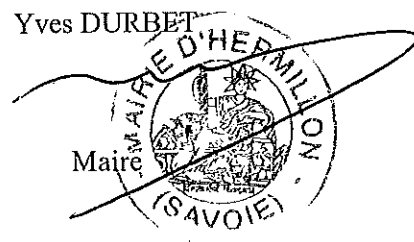
- Le plan des servitudes d'utilité publique « document du 12/03/2015 »
- La liste des servitudes d'utilité publique complétée.

ARTICLE 2 – La mise à jour a été effectuée pour les documents d'urbanisme tenus à la disposition du public à la mairie et à la direction départementale des territoires.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie d'Hermillon durant un mois.

ARTICLE 4 – Copie du présent arrêté, accompagné du plan et de la liste des servitudes d'utilité publique, sera adressée à :

- Monsieur le préfet de la Savoie
- Monsieur le directeur départemental des territoires,
- Monsieur le directeur des finances publiques, services des domaines.

Yves DURBET
 

HERMILLON

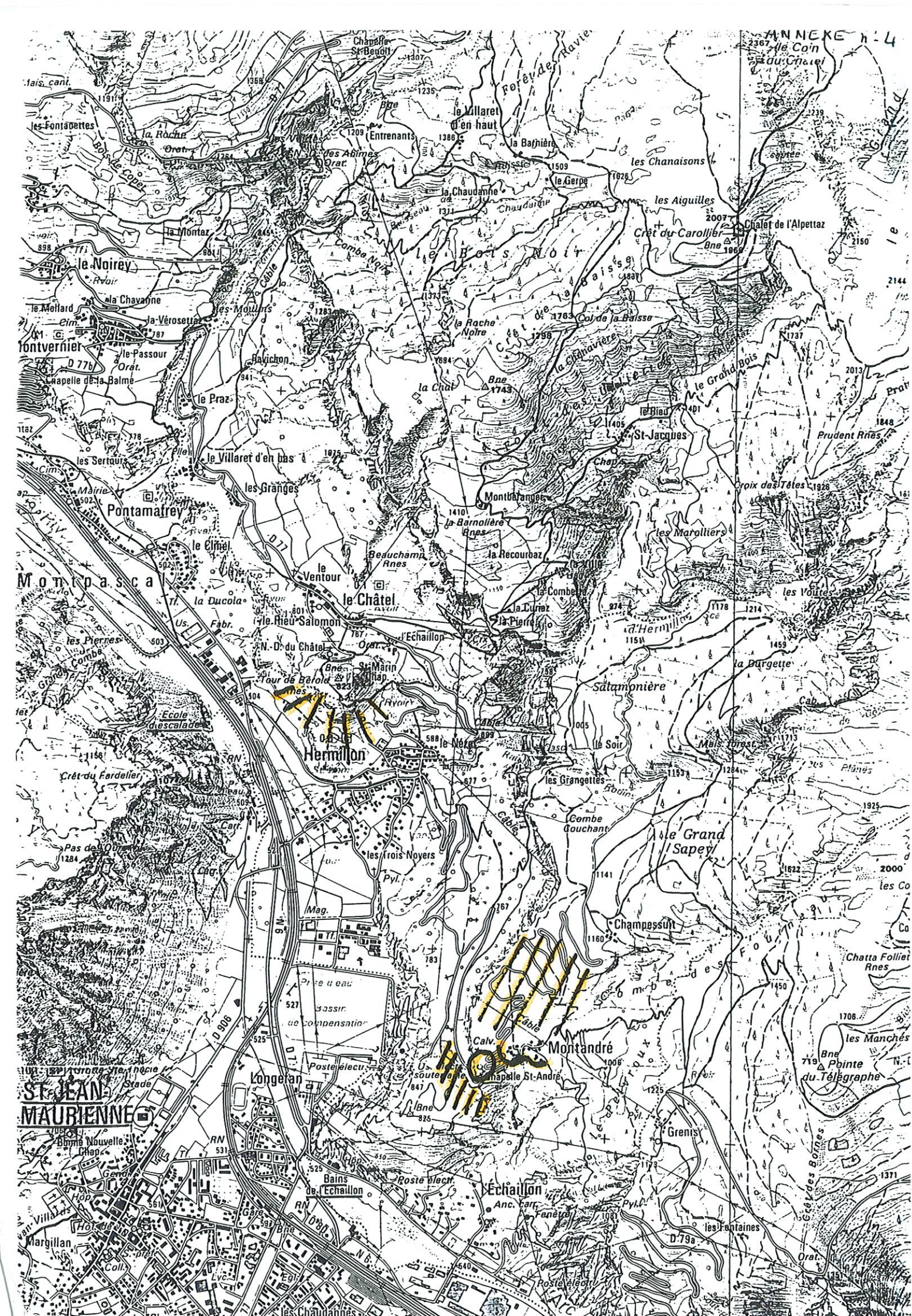
N° INSEE : 73135

Liste des servitudes affectant le territoire communal

Nom de la servitude	Code	Champ d'application	Acte officiel	Gestionnaire
Monuments historiques	AC1	Tour de Bérold (située sur la commune de Le Chatel)	Arrêté Ministériel du 08/05/1900	SDAP 1, rue des Cévennes 73011 CHAMBERY Cédex
Police des eaux	A4	Cours d'eau non domaniaux	Arrêté Préfectoral du 01/12/1992	DDAF 83 Avenue de Lyon 73018 CHAMBERY Cédex
Police des eaux	A4	Rivière l'Arc, cours d'eau non domanial	Arrêté Préfectoral du 01/12/1992	DDE 1, rue des Cévennes 73011 CHAMBERY Cédex
Energie hydraulique	I2	Chute de l'Echaillon Chute Arc-Isère	Décret du 11/10/1972 Décret du 10/02/1976	EDF - SIRA TERTIAIRE BP 43 38040 GRENOBLE Cédex
		Chute de Pontamafrey (désaffectée)	Arrêtés Préfectoraux des 01/03/1916 et 07/07/1919 Arrêté Préfectoraux des 27/03/1905 et 02/12/1930	
		Chute de St Jean de Maurienne		
Gaz	I3	Canalisation de gaz Chamousset-Hermillon	Arrêté Préfectoral du 03/08/2003	GDF 36, bd de Schweighouse 69530 BRIGNAIS

Mairie de Hermillon
Rue de la République
73135 Hermillon
04 78 21 21 21

Nom de la servitude	Code	Champ d'application	Acte officiel	Gestionnaire
Canalisations électriques	I4	- 2 x 225 kv Albertville - Longefan - Randens - 2 x 42 kv Longefan - St Avre - Le Glandon - 2 x 150 kv Longefan - Lautaret - 2 x 150 kv Bissorte - Echaillon - 225 kv Albertville - Longefan I - 225 kv Longefan - Saussaz - Vieux Moulin - 225 kv Longefan - Vieux Moulin - Lignes aériennes et souterraines 2 x 42 kv : Longefan - (Saussaz - Le Temple et Montricher)		RTE BP 3011 69399 LYON Cédex 03
Mines et carrières	I6	Permis de recherche de bois feuillet	Arrêté Ministériel du 30/11/1987	DRIRE 430, rue de la Belle Eau 73000 CHAMBERY
Télécommunications	PT1	Réémetteur d'Hermillon n° 07313042 Station de Saint Julien-Mt Denis Grenis 073 22 031	Décret du 14/03/1977 Arrêté Ministériel du 14/02/1992	TDF 4, Avenue de l'Obiou 38706 La Tronche
Télécommunications	PT2	Réémetteur d'Hermillon n° 07313042 Station de Saint Julien-Mt Denis Grenis 073 22 031	Décret du 17/12/1976 Décret du 23/11/1989	TDF 4, Avenue de l'Obiou 38706 La Tronche
Télécommunications	PT3	- Câble tél. n° 21.08 Aiguebelle - Modane en DP - Câble tél n° 1311.01 St Jean de Maurienne-St Avre (emprise SNCF) - Câble tél n° 379-01 Chambéry - St Jean de Maurienne	Arrêté Préfectoral du 08/10/1974	URR Alpes 203 Faubourg Montmélian 73018 CHAMBERY Cédex
Voies ferrées	T1	Voie Ferrée		





ZNIEFF* de type I

N° régional : 73000012

Ancien N° régional : 73403903

Echaillon et les alentours de Montandré

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Savoie

HERMILLON, LE CHATEL, SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Surface : 276,12 ha

Niveau de connaissance

Milieux naturels	2	Amphibiens	1	Reptiles	1	Coléoptères	0
		Mammifères	1			Libellules	1
Végétaux supérieurs	2	Oiseaux	1	Crustacés		Orthoptères	0
Mousses, lichens	1	Poissons		Mollusques	0	Papillons	0

Légende :

0 = prospection nulle ou quasi inexistante

1 = prospection insuffisante

2 = prospection assez bonne

3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : **38**

Description et intérêt du site

La diversité des substrats géologiques : roches cristallines du Rocheray, schistes et calcaires du Lias, gypses du Trias, le climat sub-continental de la vallée de la Maurienne et l'exposition de ces coteaux expliquent la grande originalité de la flore et de la faune de ce site. Cette zone recense ainsi quelques joyaux de la flore savoyarde comme la Centaurée du Valais, présente en France uniquement en Maurienne, ainsi que les célèbres tulipes endémiques (c'est à dire dont l'aire de répartition est limitée à une zone géographique restreinte) propres à la Savoie. Ces coteaux sont largement utilisés par les bouquetins en hiver et au début du printemps pour échapper aux sites trop enneigés en altitude.

Milieux naturels

34.11	PELOUSES MEDIO EUROPEENNES SUR DEBRIS ROCHEUX
34.31	PELOUSES STEPPIQUES SUB CONTIENTALES
34.32	PELOUSES CALCAIRES SUB ATLANTIQUES SEMI ARIDES
34.33	PRAIRIES CALCAIRES SUBATLANTIQUES TRES SECHES

Faune vertébrée

Mammifères	
Bouquetin des Alpes	<i>Capra ibex</i>
Oiseaux	
Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca</i>
Hibou Petit-duc	<i>Otus scops</i>

Flore

Aconit napel	<i>Aconitum napellus L.</i>
Aethionéma des rochers	<i>Aethionema saxatile (L.) R. Br.</i>
Nielle des blés	<i>Agrostemma githago L.</i>
Faux alysson renflé	<i>Alyssoides utriculata (L.) Medik.</i>
Calépine irrégulière	<i>Calepina irregularis (Asso) Thell.</i>
Caméline à petits fruits	<i>Camelina microcarpa Andrz. ex DC.</i>
Centaurée du valais	<i>Centaurea vallesiaca</i>
Sabot de Vénus	<i>Cypripedium calceolus L.</i>
Gagée des champs	<i>Gagea villosa (M. Bieb.) Sweet</i>
Ibéris penné	<i>Iberis pinnata L.</i>
Ornithogale penchée	<i>Ornithogalum nutans L.</i>
Pavot argémone	<i>Papaver argemone L.</i>
Thésium à feuilles de lin	<i>Thesium linophyllum L.</i>
Trèfle scabre	<i>Trifolium scabrum L.</i>
Tulipe du Montandre	<i>Tulipa montisandrei Prudhomme [1994]</i>
Tulipe à feuilles planes	<i>Tulipa planifolia Jordan gr. gesneriana</i>
Tulipe précoce	<i>Tulipa raddii Rebourl</i>
Vesce fausse esparcette	<i>Vicia onobrychioides L.</i>
Violette des rochers	<i>Viola rupestris F.W. Schmidt</i>

Faune invertébrée

Pas de données disponibles

Bibliographie

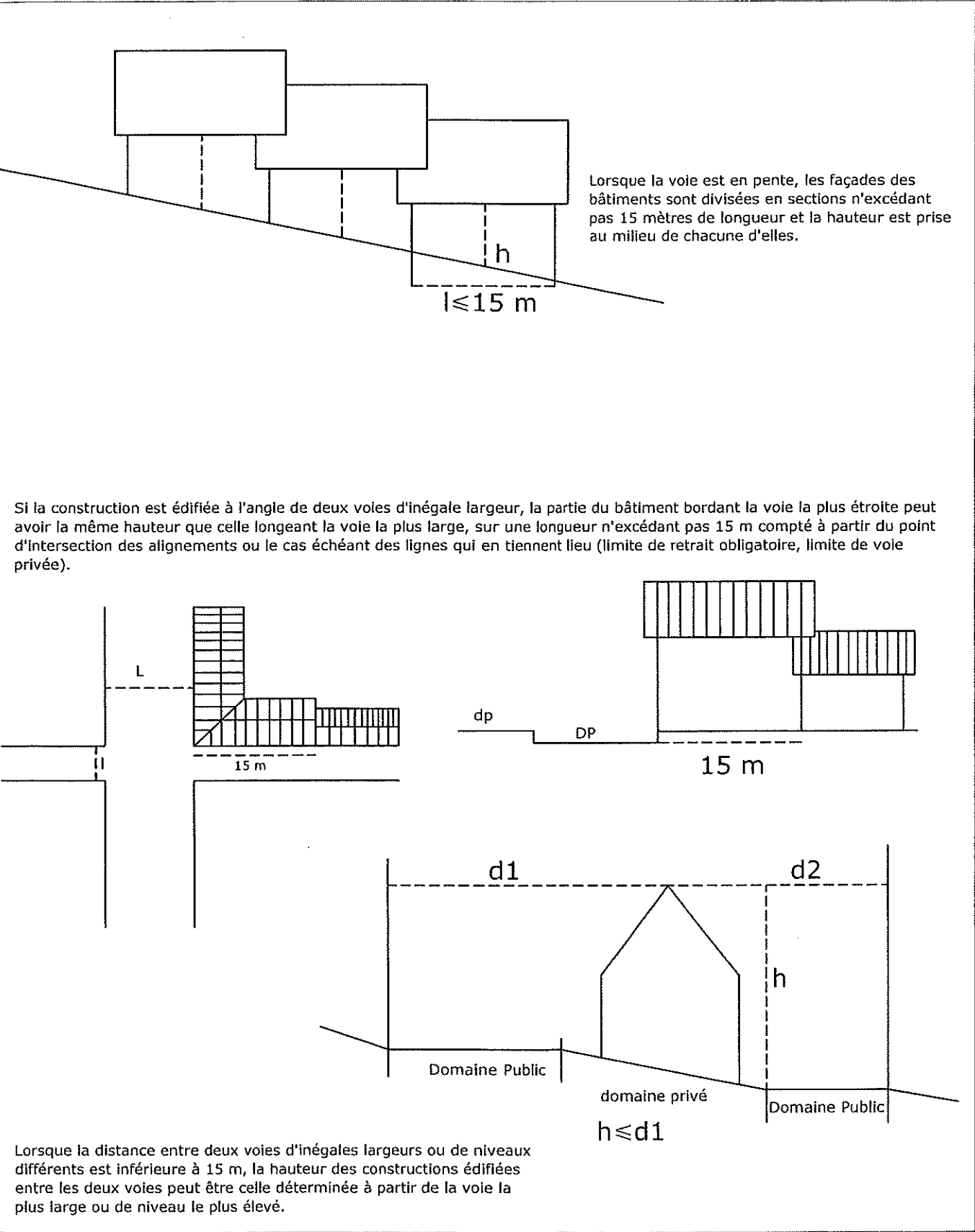
LAMBERT K., GUEDON B.
Site Natura 2000 S41 "Perron des Encombres" - premier document d'objectifs - ZSC 2001-2006 tome 2
126 pages 2003 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

MERLE H.
Inventaire des pelouses sèches de la basse Maurienne
3p. pages 2005 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

Inventaire et cartographie des pelouses steppiques de moyenne Maurienne. Novembre 2005
39p. pages 2005 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

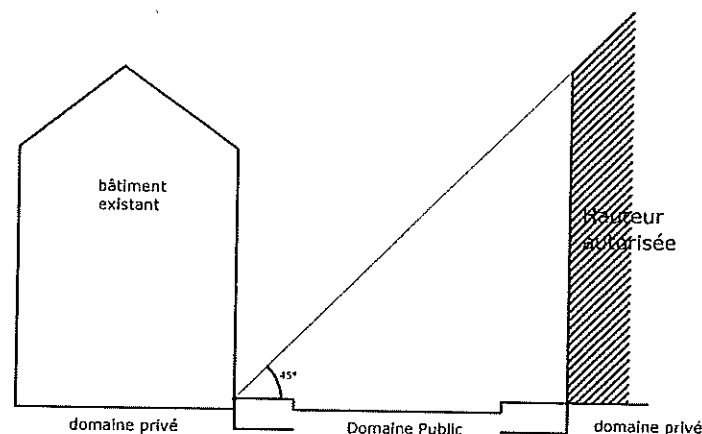
Annexe

Règles de hauteur relative mentionnées dans l'article Ua 10

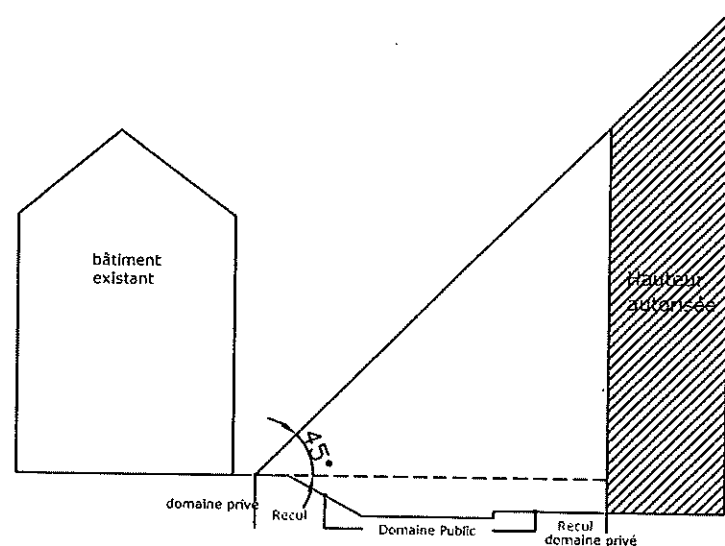
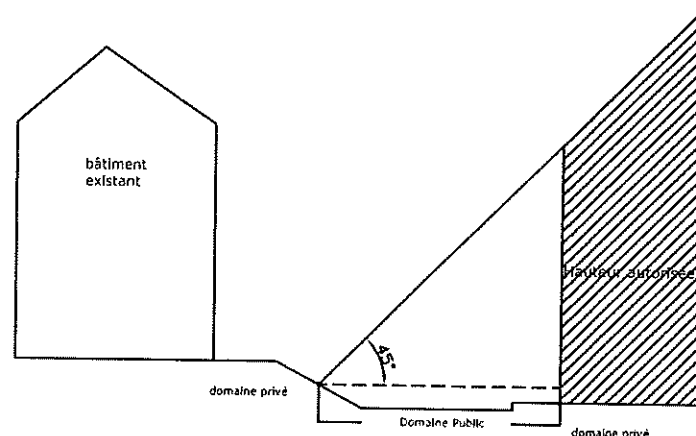


Annexe

Règles de hauteur relative mentionnées dans l'article Ua 10



Par rapport aux voie,s la différence de niveau entre tout point de la construction et tout point de l'alignement opposé ne doit pas excéder la distance comptée horizontalement entre ces deux points. S'il existe l'obligation de construire en retrait de l'alignement, la limite de ce retrait se substitue à l'alignement.





PRÉFET DE LA SAVOIE

Cabinet du Préfet
Direction de la sécurité intérieure
Et de la protection civile
Service interministériel de
défense et protection civile

**ARRETE PREFECTORAL PORTANT APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN DE
PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.) DE LA COMMUNE DE
HERMILLION**

LE PREFET DE LA SAVOIE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le code de la construction et de l'habitat,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 modifié relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles (P.P.R.),
Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 2010 prescrivant la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles prenant en compte les risques de crues torrentielles, de chutes de blocs et d'inondation par l'Arc,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 mars 2014 modifiant le périmètre d'étude du plan de prévention des risques naturels excluant l'Arc,
Vu l'avis réputé favorable du conseil municipal sollicité le 10 avril 2014,
Vu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture du 2 juin 2014,
Vu l'avis favorable du Centre Régional de la Propriété Forestière du 15 mai 2014,
Vu l'avis réputé favorable du Syndicat des Pays de Maurienne sollicité le 10 avril 2014,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2014 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur rendus à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 juin au 23 juillet 2014,
Vu l'avis favorable avec une recommandation émis par le commissaire enquêteur en date du 15 août 2014,
Sur proposition du directeur départemental de la sécurité intérieure et de la protection civile :

A R R E T E

Article 1er :

La révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles sur la commune de Hermillon est approuvée. Le P.P.R. comprend :

- la note de présentation,
- les documents graphiques,

- le règlement.

Article 2 :

L'ensemble de ces pièces est tenu à la disposition du public :

- à la mairie de Hermillon
- à la sous préfecture de Saint Jean de Maurienne
- à la préfecture - direction de la sécurité intérieure et de la protection civile – service interministériel de défense et protection civile.
- à la direction départementale des territoires – service sécurité risques
- sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.savoie.gouv.fr

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié au maire de Hermillon, à la sous préfecture de Saint Jean de Maurienne, à la direction départementale des territoires et au service R.T.M.

Article 4 :

le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et mention en sera faite par le préfet, en caractères apparents, dans le journal ci-après désigné :

- le Dauphiné libéré.

Cet arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'Etat en département à l'adresse suivante :

<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-Publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Le-risque-en-montagne/PPR-de-Hermillon>

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Hermillon pendant un mois au minimum et porté à la connaissance du public par tout autre procédé en usage dans la commune.

Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du maire et un exemplaire du journal sera annexé au dossier.

Article 5 :

le plan de prévention des risques naturels prévisibles vaut servitude d'utilité publique et sera annexé au plan local d'urbanisme, conformément à l'article L 126-1 du code de l'urbanisme.

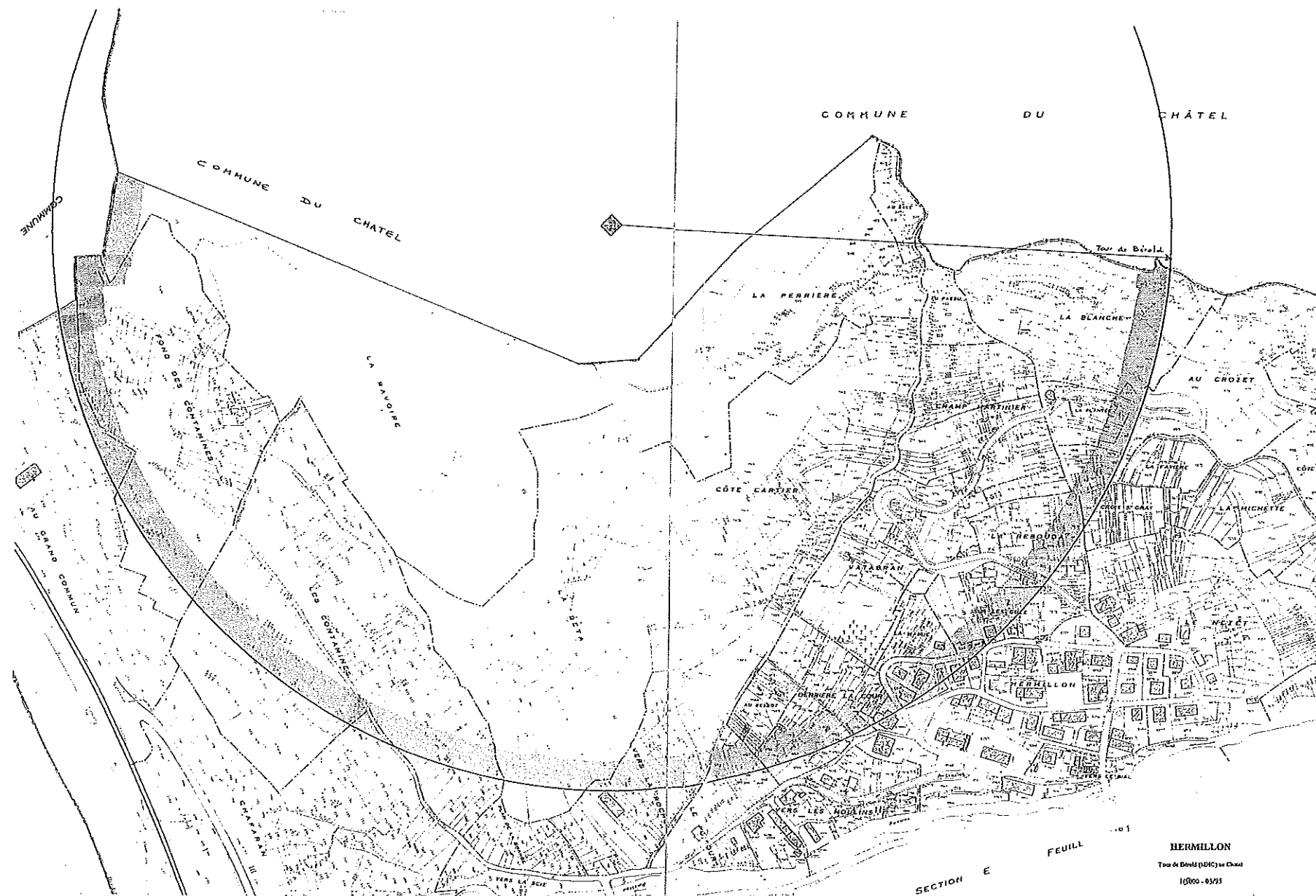
Article 6 :

le sous-préfet de Saint Jean de Maurienne, le maire de Hermillon, le directeur de la sécurité intérieure et de la protection civile, le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Chambéry, le 18 SEP. 2014

le Préfet,

Eric JALON



HERMILLON

Tour de Bérold (MHC) au Chatel

DE LE CHATEL

